






➔ RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



Le présent rapport de développement durable est rédigé en application du décret de la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Il est rendu obligatoire pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce rapport traduit la volonté des élus de l'Agglomération de respecter le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable fixé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer, à savoir :

Les cinq finalités du développement durable :

-  La lutte contre le changement climatique
-  La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
-  La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
-  L'épanouissement de tous les êtres humains
-  Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les cinq éléments déterminants de la démarche :



- a/ stratégie d'amélioration continue
- b/ participation
- c/ organisation du pilotage
- d/ transversalité des approches
- e/ évaluation partagée

Les actions de ce rapport d'activités font toutes l'objet d'un programme de suivi et d'évaluation, pluriannuel, s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue.

Directeur de la publication : Éric Braive
Coordination, création graphique et mise en page : Direction de la communication
Rédaction : Service développement durable
Photos : Adobe Stock, Stocklib, iStock. Couverture : DRIEA-Gauthier.
Impression sur papier respectant les critères de gestion durable des forêts.

SOMMAIRE

1) Promouvoir un développement économique durable au service de l'emploi	6
• Activités de la Cité du Développement Économique et de l'Emploi	7
• Accompagnement des projets d'implantation et de développement des entreprises	7
• Promotion de l'emploi local	8
• Revalorisation de la Croix Blanche	9
• Accompagnement des porteurs de projets pour la création et le développement de leur entreprise	10
• Accompagnement des entreprises durant la crise Covid-19	11
• Animation du tissu économique	11
• Développement commercial	11
• Animation du Comité Local École Entreprises – CLEE Cœur d'Essonne	12
• Développement de l'Économie Durable et Solidaire	12
2) Aménager durablement le territoire	14
• Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale	15
• Instruction du droit des sols	15
• Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2020-2025	16
• Mise en œuvre de projets d'aménagement exemplaires	17
• Opération de revitalisation du territoire (ORT)	18
• Projet d'aménagement – La Base 217	18
• Sésame : un projet de transition agricole et alimentaire	20
• Réalisation d'une coulée verte à Villiers-sur-Orge	21
3) Mener une politique de transport et de mobilité engagée	22
• Amélioration de l'offre en transports en commun	23
• Mise en œuvre du transport à la demande (TàD)	23
• Mise en place d'un service d'autostop organisé « Rêzopouce »	23
• Élaboration d'un plan vélo / favoriser les modes doux pour les déplacements quotidiens	24
• Mise en œuvre de stationnements Véligo	24
• Animations dans le cadre de la Semaine de la mobilité	25
4) Préserver le cadre de vie, ses ressources et ses milieux	26
• Mise en œuvre de la Régie publique de l'eau Eau Cœur d'Essonne	27
• Optimisation du service d'eau potable	27
• Fiabilisation du réseau d'assainissement et limitation des effets du ruissellement urbain	28
• Amélioration de la collecte des déchets	29
5) Répondre aux enjeux climatiques et énergétiques	30
• Lancement de la démarche de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sur la base d'un bilan carbone et d'un schéma directeur de développement des EnR&R	31
• Cœur d'Essonne Agglomération « Territoire à énergie positive »	32
• Animation de l'Espace Info Énergie	33
• Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	34
• Accompagnement des copropriétés dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC)	35
• Réduction des consommations énergétiques des bâtiments et du patrimoine communautaire	36
• Poursuite d'une politique d'éclairage public durable	36
• Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)	37
6) Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants	38
• Développement de l'accès à la culture pour tous	39
• La politique de la ville pour réduire les inégalités et revitaliser la citoyenneté	43
• Coordination et développement de l'action sociale	44
• Organisation de sessions de formation en direction des porteurs de projets	44
• Organisation de la Valdorgienne	45
• Organisation du challenge Agglo'Olympics	45
• Organisation du Cin'extérieur	46
• Sensibilisation et prévention à la santé	46
• Promotion de l'accès au droit	47
• Déploiement du Très Haut Débit	47
7) Poursuivre une démarche exemplaire et responsable de la collectivité	48
• Mise en place d'une démarche de dématérialisation et de réduction des consommations de papier	49
• Développement de l'architecture de Systèmes d'Informations hyper convergée	49
• Intégration de prescriptions et de critères de développement durable dans les marchés publics	50
• Mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	52

➔ PARTIE 1

Promouvoir un développement
économique durable,
au service de l'emploi





OBJECTIF :

Répondre aux attentes des entrepreneurs, des porteurs de projets, des artisans, mais aussi des chercheurs d'emploi, afin qu'ils puissent bénéficier, en un même lieu, des services et des outils dont ils ont besoin.

La Cité du Développement Économique et de l'Emploi est un centre de ressources proposant un large panel de services et d'outils : accompagnement à la création d'activités, aux projets d'implantation, aide au recrutement, réseaux d'entrepreneurs, formations, suivis individuels, ateliers collectifs, permanences, etc.

Bien évidemment, la Cité du Développement Économique et de l'Emploi a accusé une baisse de fréquentation significative de ses accueils physiques en 2020, en lien avec la crise sanitaire. Des mesures de respect des protocoles sanitaires dans les espaces d'accueil du public et de location (pépinière et coworking notamment) ont été mises en œuvre pour s'adapter à cette situation et prévenir les risques de contamination.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : au-delà des permanences assurées par les services de l'Agglomération, des partenaires tiennent aussi des permanences au sein de la Cité : Soliha, Essonne Active, l'Esscoop, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Couveuse BGE, la Chambre de Commerce et d'Industrie, Essonne Mobilité, Initiative Essonne.



Cité du Développement Économique et de l'Emploi :

- **15 coworkers**, majoritairement du territoire
- **4 entreprises** installées dans la pépinière
- **5 entreprises** domiciliées



ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'IMPLANTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

OBJECTIFS :

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Proposer une large gamme de solutions foncières et immobilières pour répondre aux besoins d'entreprises de typologies et de tailles différentes, issues de Cœur d'Essonne Agglomération ou souhaitant s'y installer
- Permettre aux entreprises de s'implanter et de se développer sur le territoire

L'Agglomération propose des services « clefs en main » pour accompagner les entrepreneurs dans leurs projets d'implantation et de développement :

- La bourse des locaux recense les locaux du territoire disponibles à la location ou à la vente et met en relation les entreprises avec les propriétaires ou leurs mandataires.
- L'Hôtel d'entreprises, situé au Techniparc à Saint-Michel-sur-Orge, est composé de 9 lots de 60 à 185 m². Il affiche, en 2020, un taux d'occupation de 100 %.
- Une offre locative au sein de la Cité du Développement Économique et de l'Emploi avec :
 - des salles de réunion à la location
 - une pépinière d'entreprises composée de 7 bureaux et d'une salle de réunion
 - un service de domiciliation des entreprises d'une capacité de 18 boîtes aux lettres
 - un espace coworking « Cœurworking » labellisé C3 - centre collaboratif connecté - et des animations (ateliers, afterworks).

IMPLANTATION D'ENTREPRISES :

- Le magasin *Mon Biotope* s'est implanté au centre-ville de la commune de Bruyères-le-Châtel.
- Le restaurant *Novalta* a repris les locaux de *Pizza Hut* sur la Zone d'Activités de la Croix Blanche.
- Le restaurant indo-mauricien *Zaika* s'est installé également sur la Croix Blanche.
- Le magasin *LIDL* a ouvert ses portes le 12 février sur la commune de Longpont-sur-Orge.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : commercialisateurs, porteurs de projets, associations d'entrepreneurs



© Aurélie Tassaf



OBJECTIFS :

- Renforcer les mises en relation entre les entreprises, les chercheurs d'emploi et les acteurs locaux de l'emploi
- Accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs recherches et les entreprises dans leurs besoins en recrutement, en mobilisant les partenaires
- Fédérer et rapprocher les acteurs de l'enseignement avec les acteurs économiques du territoire

L'action de l'Agglo pour améliorer le taux d'emploi (aujourd'hui de 6 emplois pour 10 actifs) se décline suivant 3 axes forts :

- Mise en place d'accueils de proximité pour les chercheurs d'emploi mais aussi pour les salariés en transition professionnelle : information sur les dispositifs, orientation vers les partenaires adaptés, ateliers de recherche emploi et de conseil en image, et accompagnement pour la consultation des offres d'emploi.

Des accueils de proximité, sans rendez-vous, ont été assurés jusqu'en mars 2020 à la Cité du Développement Économique et de l'Emploi à Sainte-Geneviève-des-Bois et à la Maison de Services au Public - France Services à Arpajon puis uniquement sur rendez-vous depuis mai 2020 (en raison de la crise sanitaire).

- Accompagnement des entreprises dans leurs besoins en recrutement et organisation d'événements :
 - 3 rendez-vous formation et 1 Jobdating ont été organisés. Les cafés accueil emploi n'ont en revanche pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.
 - organisation d'un campus jeunes : 17 entreprises présentes, 9 centres de formation, 363 visiteurs.
 - 48 appuis au recrutement dont 23 entreprises du territoire, 130 mises en relations candidats / offres.
- Mise en œuvre et suivi de clauses sociales dans les marchés publics : les deux périodes de confinement ont considérablement ralenti l'activité de certaines entreprises de Cœur d'Essonne Agglomération. Malgré cela, la plupart des entreprises ont réussi à honorer leur engagement dans le domaine de la clause sociale.

Cœur d'Essonne Agglomération a encadré 5 marchés « clausés » (2 marchés de travaux et 3 marchés de service). À ce jour, 2 000 heures d'insertion ont été validées et ont permis de faire travailler 10 personnes. En parallèle, certaines structures spécialisées dans la mise à disposition de personnel en insertion (entreprises de travail temporaire d'insertion et associations intermédiaires) ont communiqué leurs données. 8 chantiers supplémentaires contenant de la clause sociale sont à comptabiliser ; soit environ 3 800 heures d'insertion réalisées par 35 personnes.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : Missions Locales, Pôle Emploi, État, Région, Maisons des Solidarités, Entreprises, EPIDE, CMVE, organismes de formation, structures d'insertion par l'activité économique, Éducation Nationale, associations, etc.



- **156 personnes accueillies** au sein des permanences d'accueil emploi
- **27 entreprises dont 23 implantées sur le territoire** de Cœur d'Essonne Agglomération ont été accompagnées dans leurs besoins en recrutement
- **28 chercheurs d'emploi** du territoire recrutés et 7 hors agglomération
- **5 800 heures d'insertion** dans **13 marchés publics** clausés (dont **2 000 heures encadrées** par le service emploi), **45 personnes en insertion**





OBJECTIFS :

Principaux objectifs du projet

L'objectif de l'étude de revalorisation de la Croix Blanche est de (re)positionner ce pôle économique et commercial sur la base des marqueurs de l'Agglomération, à savoir, le développement économique au service de l'emploi de proximité, la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire, dans une dynamique de développement durable. De plus, la Croix Blanche, par la mixité de ses activités (entreprises, artisans et commerces), le flux qu'elle génère et sa notoriété, remplit toutes les conditions pour servir de parc expérimental. Ce lieu d'expérience et de test servira de modèle pour les autres parcs d'activités de Cœur d'Essonne Agglomération.

Enjeux de l'étude

- Permettre une appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs et des partenaires institutionnels (politiques, techniques, investisseurs, propriétaires, directeurs de magasins, salariés, citoyens, clients, etc.)
- Revaloriser la Croix Blanche de manière concomitante avec le lancement du projet Val Vert et en cohérence avec les projets développés sur ce périmètre (Liaison Centre Essonne, Gare routière, Opération de Revitalisation du Territoire, etc.)



© DRone Center

Finalité de l'étude

- Créer un plan guide partagé par tous les acteurs associés à la démarche
- Maintenir et augmenter la recette générée par ce parc d'activité commerciale (soit 25 % des recettes de l'Agglomération)
- Créer une unité commerciale nouvelle génération dynamique entre Val Vert et la Croix Blanche afin d'éviter les friches sur un site qui serait devenu obsolète
- Fédérer les propriétaires et investisseurs autour d'une stratégie commune

Synthèse rapide des principales réalisations pour l'année 2020 / l'avancement du projet

Juin 2020 : le marché Plan Guide pour la revalorisation commerciale et urbaine du parc commercial et d'activités de la Croix Blanche a été notifié. Le groupement est composé de 5 cabinets d'étude :

- *Patriarche*, mandataire, architecte urbanisme, paysagisme, VDR et infrastructures
- *Bérénice*, urbanisme commercial
- *Indiggo*, spécialisé dans les stratégies de développement durable et mobilité
- *Asea*, juriste spécialisé dans le montage d'opération, expertise foncière
- *Hank* pour la programmation urbaine, le développement urbain, économique et touristique.

La phase 1 (juin 2020 - février 2021) porte sur une étude de repositionnement de la Croix Blanche comme parc commercial d'envergure nouvelle génération :

- L'étude a débuté, en juin 2020, par une visite de terrain avec les cabinets du groupement.
- Août 2020 : réalisation d'une enquête terrain auprès de l'ensemble des entreprises et commerces de la Croix Blanche.
- Le 27 octobre, un courrier a été envoyé à l'ensemble des entreprises de la Croix Blanche. Il rappelle l'objectif de cette étude et la volonté de l'Agglomération de maintenir les équilibres et de valoriser les potentialités du territoire.
- Les jeudi 5 et mardi 17 novembre, 2 ateliers participatifs en visio ont été organisés. L'objectif était de poursuivre cette démarche collaborative avec les entreprises et enseignes mais également avec les techniciens de l'Agglomération associés à cette démarche.
- Le jeudi 17 décembre : le 1^{er} atelier thématique en interne a été lancé afin de poursuivre les échanges entre le groupement et les techniciens. Il portait sur les enjeux de transports / mobilités / voirie / assainissement. 4 autres ateliers seront organisés en 2021.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : partenaires clés du projet : les investisseurs, les propriétaires, les enseignes, les entreprises, les villes, la Sorgem, les partenaires institutionnels.



- **155 entreprises** et enseignes ont répondu au questionnaire
- **26 personnes** ont participé aux **2 ateliers** organisés en visio lors du 2nd confinement, associant les enseignes, les entreprises et les techniciens de l'Agglomération travaillant autour du projet



OBJECTIFS :

- Attirer de nouvelles entreprises
- Répondre aux besoins des porteurs de projets
- Accompagner la création et le développement d'activités
- Informer et former les dirigeants des entreprises sur les évolutions économiques



La Cité du Développement Économique et de l'Emploi sensibilise différents publics à l'entrepreneuriat :

- les jeunes avec des interventions au sein des lycées du territoire
- les demandeurs d'emploi au travers d'un partenariat avec les structures Pôle Emploi du territoire
- les publics issus des quartiers prioritaires, dits en « politique de la ville », avec l'action « Osez, créez ! » : il s'agit de permanences mensuelles d'information organisées avec le City Bus (bus itinérant), pour intervenir au plus près des habitants. Cette année, seules 4 permanences ont pu être organisées sur les 10 initialement programmées.

Un parcours entrepreneurial adapté est proposé à chaque porteur de projet en fonction de son profil et de ses projets (en l'orientant vers les bons partenaires notamment), afin qu'il puisse mener à bien sa création d'activité.

Une fois la création d'entreprise effective, une offre d'accompagnement post création est proposée aux porteurs de projet, au travers d'une offre collective au sein d'un club des entrepreneurs, et d'un accompagnement individuel. Sur cette année 2020, rythmée par les événements sanitaires, les clubs et les accompagnements se sont tenus pour la grande majorité en distanciel.

Par ailleurs, la Cité du Développement Économique et de l'Emploi propose également à chaque dirigeant d'entreprise (en activité et en devenir) un accompagnement personnalisé. 10 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement "Expert". 1 ateliers RSE a été animé pour 5 bénéficiaires. 4 webinaires de Co-développement pour travailler et se développer autrement ont été organisés durant la période de confinement avec la participation de 20 entreprises. 30 entreprises ont suivi une session de formation « Booste ta boîte » afin de professionnaliser le dirigeant et développer son activité. 5 grandes entreprises ont adhéré au lancement du club des décideurs le « L.E.D - Laboratoire Économique des Décideurs ». Cœurworking a réuni 35 entreprises lors de l'AfterWork.

Afin d'alimenter son offre en matière d'entrepreneuriat, l'Agglomération conventionne avec de nombreux partenaires de la création d'entreprise. Une convention tripartite avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a été mise en œuvre, afin de mutualiser les actions en lien avec la création et le développement des entreprises du territoire.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : chambres consulaires, acteurs essonnais de l'entrepreneuriat, porteurs de projet.



- **70 projets accompagnés** dans le cadre de l'antenne des créateurs, pour **21 créations d'activités**
- **70 entreprises accompagnées** dans le développement de leur activité
- **31 personnes sensibilisées** à la création d'activité via l'action « Osez, créez ! » soit **4 sessions** avec le City Bus



Fonds Résilience

En réponse aux difficultés financières rencontrées par les entreprises franciliennes dès le confinement de mars 2020, et en complément des mesures existantes, la Région Île-de-France, avec le concours de la Banque des Territoires et en partenariat avec les EPCI franciliens, a mis en place un Fonds Résilience. Cœur d'Essonne Agglomération y contribue à hauteur de 400 000€.

L'ensemble des agents du pôle développement économique et emploi a été mobilisé dès le premier confinement de mars 2020, pour maintenir une relation étroite avec les entreprises du territoire susceptibles d'être affectées par la crise sanitaire et pour les accompagner afin de bénéficier du Fonds Résilience.



En date du 31 décembre 2020, **38 entreprises** de Cœur d'Essonne Agglomération ont bénéficié du Fonds Résilience. Montant des avances remboursables octroyées : **706 900€**.



ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

OBJECTIF :

Développer les échanges avec les entreprises du territoire pour répondre au mieux à leurs besoins et initier des projets partenariaux.

L'année 2020 a été bouleversée par la crise sanitaire de la Covid-19. Dès lors, et compte tenu des mesures de distanciation sociale en vigueur tout au long de l'année, il n'a pas été possible de mettre en œuvre les animations envisagées pour 2020.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : acteurs économiques, chambres consulaires, associations d'entrepreneurs, établissements scolaires.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL



OBJECTIFS :

- Mieux connaître les caractéristiques de l'appareil économique et commercial du territoire pour être plus efficace dans les réponses apportées aux attentes et aux besoins identifiés
- Renforcer l'attractivité économique et commerciale du territoire et préserver le commerce de proximité

Cœur d'Essonne Agglomération, aux côtés des communes volontaires, a pris la décision d'adhérer et de financer une plateforme de e-commerce local (click&collect).

Cette initiative s'inscrit dans une double démarche : le soutien exceptionnel aux commerçants et aux artisans du territoire dans le contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques mais aussi, d'un point de vue plus global, dans l'accompagnement à la transition numérique et l'adaptation aux nouveaux usages de consommation.



Les villes du territoire qui ont adhéré au dispositif :

Arpajon, Breuillet, Cheptainville, Égly, Fleury-Mérogis, La Norville, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Sainte-Geneviève-des-Bois, Villiers-sur-Orge



OBJECTIF :

L'animation du Comité Local École Entreprise - CLEE Cœur d'Essonne - a pour objectif général de rapprocher le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement.

Le CLEE Cœur d'Essonne propose des outils d'animation et met en place avec les membres partenaires des actions communes.

Les outils d'animation du CLEE Cœur d'Essonne

- Des réunions plénières permettent de favoriser la mise en réseau, d'échanger sur les besoins de chacun, de proposer des actions d'animation. Elles rassemblent les membres du CLEE : les établissements du territoire (collèges, lycées, CFA BTP, IUT et Université d'Évry Val d'Essonne), les représentants du tissu économique (associations d'entrepreneurs, chambres consulaires, entreprises du territoire, etc.) et les partenaires de l'orientation et de l'information jeunesse (CIO, Point information jeunesse, structures communales, etc.).
- Des groupes de travail thématiques permettent aux membres du CLEE qui le souhaitent, d'approfondir une réflexion sur des thèmes communs et d'élaborer ensemble des solutions :
 - le groupe de travail relations-entreprises
 - le groupe de travail promotion des filières enseignées sur le territoire



Les actions du CLEE Cœur d'Essonne en 2020

- Les Petits Déj' du CLEE : temps de rencontre, d'échange et de réseau (en février 2020 sur le thème l'entrepreneuriat et en novembre 2020 sur l'Économie Sociale et Solidaire)
- L'Entreprise Junior Intercommunale, inter-établissement : action expérimentale et novatrice de découverte entrepreneuriale pour 20 élèves de 3e et de 1ère réunis une fois par mois à la Cité du Développement Économique et de l'Emploi.
- Les actions de découverte métiers : mise en place des ateliers métiers lors du Campus Jeunes 2020, déploiement dans les lycées de la plateforme de mise en relation étudiants / professionnels « My job Glasses ».
- Les projet tutorés de l'IUT d'Évry Val d'Essonne : missions de mise en pratique confiées à des groupes d'étudiants (un projet « état des lieux » sur le thème *Le handicap et l'emploi dans les entreprises* par les étudiants du département Gestion des Entreprises et des Administrations et un projet d'audit énergétique de bâtiments confié aux étudiants de licence professionnelle Génie Thermique et Énergétique).
- Les ateliers « codes de l'entreprise » dans les établissements, animés par l'AJE 91.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : Éducation Nationale, établissements d'enseignement du territoire, associations d'entrepreneurs, chambres consulaires, entreprises du territoire, service public de l'orientation, structures de l'information jeunesse.



- **2 réunions plénières** qui ont réuni en moyenne **25 participants**
- **2 Petits Déj'** qui ont réuni en moyenne **16 participants**
- **20 élèves** (dont plus de la moitié résident en quartiers prioritaires) et **3 établissements** (2 collèges, 1 lycée) ont **participé à l'Entreprise Junior**
- **11 étudiants** de l'IUT d'Évry Val d'Essonne ont participé aux projets tutorés
- **15 ateliers** « codes de l'entreprises »
- **22 jeunes** ont participé aux **4 « ateliers métiers »** du Campus jeunes



OBJECTIFS :

- Mettre en œuvre les 26 actions de la stratégie de développement de l'économie circulaire, adoptée en 2018
- Développer une stratégie auprès des acteurs du territoire pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises durables et solidaires sur le territoire
- Faire de l'économie durable un véritable marqueur territorial afin de connaître, fédérer et intégrer les acteurs de ce secteur par une mise en réseau et en impulsant l'émergence de nouveaux projets

La mise en œuvre des actions inscrites dans la **stratégie de développement de l'économie circulaire** a été fortement impactée par la crise sanitaire. Néanmoins sur l'ensemble de la stratégie, on peut procéder au bilan suivant :

- 4 actions sont réalisées ou en cours de finalisation
- 6 actions sont en cours de réalisation et ont pu se poursuivre malgré la crise Covid-19
- 5 actions ont été très ralenties ou complètement stoppées par la crise Covid-19
- 5 actions n'ont pu être démarrées ou développées faute du vote des crédits nécessaires
- 5 actions seraient à retirer de la stratégie par avis du comité de suivi technique
- 1 action est à retravailler / reformuler

Plus particulièrement, cette année a permis d'avancer sur les chantiers suivants :

- L'ensemble des projets agricoles inscrits à la feuille de route Sésame (cf. partie 2)
- L'étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie dédiée aux déchets d'activités des entreprises économiques et du spectacle a été réalisée. Elle a permis de conclure à une réelle opportunité pour l'implantation d'un tel équipement sur le territoire de l'Agglomération. Il s'agit maintenant de trouver un porteur de projets pour piloter cette opération
- L'élaboration du schéma des Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) (cf. partie 5).

En parallèle, Cœur d'Essonne Agglomération a renforcé son partenariat avec **Essonne Active, acteur de l'accompagnement à la création d'activité économique sociale et solidaire (ESS), pour favoriser l'émergence de nouveaux projets sur son territoire.**

À noter qu'*Essonne Active* s'est particulièrement mobilisée auprès des acteurs de l'ESS durant la crise sanitaire en soutien technique et financier grâce à leurs outils propres.

Le Mois de l'ESS a dû être annulé cette année, novembre ayant été un mois de confinement.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : État, Région, ADEME, services communautaires et communaux, structures de l'ESS

An aerial photograph of a town, showing a mix of residential houses, larger apartment buildings, and green spaces. A multi-lane highway runs through the center of the town. The top part of the image is partially obscured by a blue overlay containing text and a logo.

PARTIE 2

Aménager durablement le territoire



OBJECTIF :

Doter l'Agglomération d'un document de planification stratégique articulant les différentes politiques publiques à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) fixe, sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, les orientations générales d'aménagement à horizon 2030 en définissant un cadre commun aux documents d'urbanisme. Il articule l'ensemble des thématiques urbaines et environnementales.

Le SCoT a été approuvé le 12 décembre 2019 et ajusté en juin 2020 pour prendre en compte les remarques du contrôle de légalité. Il doit dorénavant être mis en œuvre, notamment à travers les plans locaux d'urbanisme (PLU).

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE : volonté de mettre en place les moyens pour la mise en œuvre et le suivi du SCoT, en accompagnant les communes dans la mise en compatibilité des PLU au regard du SCoT et en créant un observatoire urbain et foncier permettant de suivre l'application des objectifs du SCoT et son évaluation.



- Une **limitation chiffrée et spatialisée** de l'extension urbaine
- La localisation des sites à l'études pour la mise en œuvre du **projet Sésame**
- Une **protection spatialisée** et réglementaire des espaces naturels, forestiers et agricoles
- Un objectif de **création de 1 100 logements** par an à l'horizon 2030
- Un objectif de création d'environ **18 000 emplois** à l'horizon 2030



INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

OBJECTIF :

Mutualiser la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme. Le service d'instruction s'inscrit dans le schéma de mutualisation de Cœur d'Essonne Agglomération.

Le service instructeur mutualisé concerne 13 communes du territoire. En 2020, Cœur d'Essonne Agglomération accompagne les communes pour la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui permettra le dépôt des dossiers par voie électronique dès le second semestre 2021.

La mission d'instruction a été assurée pendant les différentes périodes de confinement, sans interruption du service.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération en lien étroit avec les villes compétentes



Environ **900 dossiers par an** sont instruits par l'Agglo





OBJECTIFS :

- Définir la politique intercommunale de l'habitat pour la période 2020-2025
- Développer une offre d'habitat diversifiée sur le territoire, permettant le parcours résidentiel des habitants
- Réhabiliter le parc de logement existant, privé et social
- Prendre en compte les besoins de certains publics spécifiques
- Mettre en place une stratégie partenariale et intercommunale pilotée par Cœur d'Essonne Agglomération en matière d'attribution de logements sociaux pour favoriser les équilibres de peuplement entre les quartiers de la politique de la ville et autres secteurs du territoire

De 2017 à 2019, l'Agglomération a conduit l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH), en articulation avec d'autres démarches de planification à l'échelle intercommunale (SCoT, Projet de Territoire). Le PLH a été adopté définitivement fin 2019 et est entré en vigueur pour la période 2020-2025. Il fixe un objectif de construction de 1 100 logements par an, hors diffus, dont 43 % de logements sociaux situés pour 80 % d'entre eux sur des communes en rattrapage SRU. Il comprend 12 fiches action et fait l'objet d'un bilan annuel.

La Conférence Intercommunale du Logement de Cœur d'Essonne Agglomération a adopté sa Convention Intercommunale d'Attribution en 2019. Celle-ci vise à mieux appréhender le peuplement des quartiers d'habitat social et à coordonner le travail des différents réservataires de logements sociaux dans une logique de mixité sociale. En 2020, le premier bilan a été partagé avec les partenaires.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : en lien avec les communes, la DDT, les organismes HLM, les associations.



1 224 logements neufs en cours de réalisation en 2020 (permis autorisés en 2019), dont **33 %** logements sociaux. 20 % des opérations de logement identifiées dans le PLH 2020 - 2025 sont en cours de réalisation durant sa 1^{ère} année de mise en œuvre.

Globalement, **1 demande de logement social sur 5 satisfait** sur l'Agglomération en 2019. Pour les demandeurs aux revenus les plus faibles (1^{er} quartile) : 1 demande sur 10 satisfait en 2019. **15 % des attributions** ont permis de loger en 2019 des demandeurs aux revenus les plus faibles (1^{er} quartile) en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.





OBJECTIFS :

- Satisfaire les besoins en logements, en services et en équipements pour les habitants
- Maîtriser les consommations et la demande d'énergie dans les secteurs de l'urbanisme et de la construction
- Favoriser les déplacements peu émetteurs en gaz à effets de serre (GES)
- Assurer un développement économique équilibré

La ZAC des Belles Vues : l'enjeu de ce projet est de développer un quartier de vie spécifique à sa situation dans le territoire en privilégiant :

- Une relation forte au paysage et aux valeurs environnementales présentes, autant dans les espaces publics (parc, voies arborées, chemin de l'eau) que dans les espaces privés avec un tissu urbain autant bâti que paysager, de faibles hauteurs de constructions, le respect des pentes naturelles, etc.
- Une qualité d'usage et d'appropriation des espaces par les futurs habitants : création d'espaces publics qui rassemblent (le Parc) au-delà du quartier, voies partagées favorisant une autre manière de se déplacer vers les équipements et commerces du quartier et au-delà vers les centres-villes d'Arpajon et d'Ollainville.

La démarche de la certification HQETM aménagement de la ZAC des Belles Vues a été poursuivie en 2020.

Les premiers permis de construire délivrés ou en cours d'instruction en 2020 sont élaborés dans le respect de cette démarche et pour certains mettent en avant des matériaux innovants tel le bois.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : (Sorgem) et démarche participative (habitants)

ÉVALUATION : Tableau de suivi, audits réguliers sur les cibles du référentiel HQE aménagement et sur le système de management de l'opération

La ZAC Val Vert Croix Blanche : cette ZAC est entrée dans une **phase opérationnelle**, avec la délivrance de permis de construire importants.

L'opération d'aménagement de la ZAC Val Vert Croix Blanche fait l'objet d'un engagement fort de la collectivité en matière de développement durable. Cette ambition s'illustre notamment par :

- La charte de développement durable qui consigne les orientations et les ambitions fixées par les élus communautaires
- Une démarche de **certification HQETM aménagement** de la ZAC initiée en 2014

La levée des recours contentieux est intervenue fin 2018.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : Sorgem

ÉVALUATION : Tableau de suivi, audits réguliers sur les cibles du référentiel HQE aménagement et sur le système de management de l'opération



La ZAC Val Vert Croix Blanche : 77 ha, dont 17 ha de parc d'activités.

Objectif de création de **2 000 emplois**.



© Val Vert Croix Blanche



La ZAC des Belles Vues : 56 hectares à Arpajon et Ollainville.

À terme, ce sont :

- environ **1 000 logements créés** dont **30 % de logements sociaux**
- **12 ha d'activités artisanales et de bureaux**
- **3 500 m² de surface commerciale**
- **6 hectares d'espaces verts**



OBJECTIFS :

- Permettre la revitalisation des centres-villes en agissant prioritairement sur 3 piliers, l'habitat, le commerce et l'aménagement / urbanisme, en bénéficiant notamment d'outils juridiques et de moyens innovants
- Poursuivre, sur l'ensemble du territoire, la stratégie intercommunale engagée par le Projet de Territoire (approuvé en janvier 2019) et déclinée sur le plan opérationnel par le SCoT et compléter les outils opérationnels dont dispose l'Agglomération (PLH, Opah, stratégie commerciale, EIE).
- Placer le développement durable comme modèle pour le devenir de ses centralités

La convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) a été signée en décembre 2019 avec l'État, pour une durée de 5 ans.

L'ORT de Cœur d'Essonne Agglomération est un projet intercommunal, en multisite, pour s'affirmer comme un territoire de proximité en revitalisant les 6 principales centralités du territoire, en cohérence avec les pôles gares :

• 3 pôles structurants majeurs :

- Sainte-Geneviève-des-Bois (faisant l'objet d'un projet pôle gare) / Villemoisson-sur Orge / Morsang-sur-Orge : l'intégralité du corridor marchant de la route de Corbeil, situé entre l'A6 au Nord (Morsang / Villemoisson), en passant par l'entrée de la Croix Blanche et de la Francilienne au Sud (Sainte-Geneviève-des-Bois), jusqu'à la future gare routière Val Vert Croix Blanche.

- Brétigny-sur-Orge (faisant l'objet d'un projet pôle gare) : le centre-ville (périmètre situé entre la halle du marché, la mairie et la gare RER)
- Arpajon (faisant l'objet d'un projet pôle gare), déjà concerné par le dispositif Action Cœur de Ville.

• 3 pôles structurants complémentaires faisant l'objet d'un projet pôle gare

- Saint-Michel-sur-Orge, déjà concerné par le dispositif Action Cœur de Ville, notamment pour traiter l'îlot commercial Grand Bois, structurant pour le quartier du Bois des Roches
- Le centre-ville de Breuillet
- Le centre-ville de Marolles-en-Hurepoix

Ces 6 centralités s'articulent avec les pôles de périphérie et les zones d'activités économiques.

L'ORT permettra également de traiter des enjeux territoriaux à fort potentiel en dehors des périmètres : le Perray Vauclose, l'hôpital d'Arpajon, Saint-Hubert, la Ferme de l'Envol

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : État, Banque des Territoires, EPFIF, Action logement, Anah, Ademe, Cerema, Conseil départemental de l'Essonne.



OBJECTIFS :

- Mettre en œuvre un projet exemplaire de reconversion de site militaire articulant développement économique, social et écologique au profit des habitants de l'Agglomération et de l'ensemble de l'écosystème
- Créer des emplois locaux en générant des activités économiques et accueillir des filières de développement innovantes et orientées vers la transition écologique
- Développer le projet autour de 3 axes de cohérence : mobilités, biodiversité et espaces publics

Après une première période consacrée à la création du projet (2012-2015), La Base 217 a connu une forte dynamique avec l'arrivée de nombreux acteurs. Ainsi, sur la période 2015-2020, des porteurs de projets d'horizons divers et parfois complémentaires, se sont progressivement installés. Allant du cinéma à l'agriculture ou de la messagerie aux nouvelles technologies, ces activités ont permis à La Base 217 d'offrir une vocation à ses terrains, avec une signature-ambition, « donnons au monde des projets d'avance », et un positionnement clair, « incarner le Lab des Labs ».

Avec la crise sanitaire, la Covid-19 a ouvert le débat sur les conditions d'émergence d'un « monde d'après » plus solidaire, plus écologique, plus local. Sur de nombreux points, la crise met en évidence ou accélère des tendances

sociétales et économiques qui font écho au projet de Cœur d'Essonne Agglomération porté avec la SPL Air 217 sur le site de La Base 217 : valorisation du territoire, complémentarité des projets, équilibre économie / écologie, etc.

Développement du parc évènementiel

La Base 217 offre un espace unique, composé d'une prairie de 30 hectares et d'une piste de 2 km de long, qui reçoit des événements aussi variés qu'un grand festival de musique, une pratique sportive, en passant par des événements automobiles ou les tournages de clips vidéo.

En 2020, et malgré la crise sanitaire qui n'a pas été propice à l'organisation d'événements, ont été accueillis sur le site :

- Une course à pied de 10 kilomètres sur la piste d'atterrissage, organisée en février avec les *Golden Blocks*, une association cofondée par l'ancien champion du monde du 110 mètres haies Ladjji Doucouré, pour « mettre l'athlétisme au cœur des quartiers »
- Des séances d'initiation et de pratique du char à voile par la fédération nationale de char à voile, avec un public de plus en plus large (600 jeunes et 200 participants adultes sur l'année 2020)
- Les tournages de plusieurs clips et court métrages.

Industrie du cinéma

Si de nombreux tournages ont dû être reportés du fait de la crise sanitaire, une montée en puissance du projet de studios de cinéma a eu lieu, en partenariat avec le Centre National du Cinéma, et qui doit voir le jour dans les prochains mois.



Le projet consiste à développer des studios et ateliers de tournage de films associés à un site de décors extérieurs sur près de 15 hectares (« Backlot ») pour les besoins de l'industrie cinématographique et audiovisuelle française et internationale.

Biodiversité

La Base 217 doit accueillir une trame verte et bleue à l'échelle des 750 ha du site et qui sera connectée aux continuités écologiques structurantes du sud francilien. Le schéma de biodiversité a été finalisé avec les bureaux d'étude *Coloco*, *ATM* et le paysagiste Gilles Clément, avec pour objectif de mettre le vivant au cœur du projet d'aménagement et de créer de multiples jardins et espaces favorables aux espèces animales et végétales.



La finalisation de ce projet, qui est co-financé par les Fonds Européens, le Département et France Relance, permettra de poursuivre et d'amplifier, en 2021, les plantations et travaux déjà engagés ces dernières années en faveur de la biodiversité.

Agriculture et alimentation

La Ferme de l'Envol, ferme biologique en polyculture de 55 ha (dont 75 ha à terme), opérée par un collectif d'agriculteurs, a pu démarrer en 2020 ses premières cultures maraîchères. Cette ferme, qui comporte de nombreux enjeux d'innovation, tels que la recherche de nouvelles techniques agroécologiques, l'économie de la ressource en eau et l'écoconstruction, la diversification des canaux de distribution ou la formation de nouveaux agriculteurs, continuera à se développer dans les prochaines années pour diversifier son activité (installation d'un paysan-boulangier, production de lait et fromage) et prévoir un lieu de vente à la ferme.

En parallèle, et dans le cadre du projet de transition agricole et alimentaire « Sésame », lauréat du concours de l'État « Territoires d'Innovation », le travail s'est poursuivi avec les opérateurs économiques et la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue d'implanter un atelier de transformation biologique de fruits et légumes sur La Base 217.

Accueil des activités économiques

Après l'installation ces dernières années du centre de messagerie d'*Amazon*, d'une boulangerie industrielle (*Bimbo QSR*) et d'une usine de fabrication de peinture automobile (*Nippon Paint*), un centre d'envoi et de préparation de plats de la société *Prêt à Manger* s'est implanté sur La Base 217, poursuivant la dynamique forte de création d'emplois en faveur des habitants du territoire.

Le travail s'est également poursuivi avec les opérateurs économiques, pour permettre l'installation d'une messagerie médicale et pharmaceutique et accueillir, à terme, d'autres entreprises, mais également pour rechercher des partenaires autour de l'Économie Sociale et Solidaire.

Pour permettre l'accueil de ces entreprises, les travaux de viabilisation et de dépollution des terrains ont été poursuivis. Par ailleurs, les travaux du bâtiment « modulaire » ont été lancés. Ce bâtiment, d'une surface de 1 800 m² illustre l'esprit « démonstrateur » et de transition que porte La Base 217 avec le réemploi de containers maritimes. Il s'inspire également du vocabulaire aéroportuaire de La Base et permettra l'accueil d'entreprises innovantes et notamment issues de la filière Drone.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération et la SPL Air 217

DÉMARCHE PARTENARIALE : État, Région, Département, communes, Communauté de Communes du Val d'Essonne, Grand Paris Sud, entreprises et opérateurs économiques, bureaux d'études, associations, fédérations sportives, etc.



OBJECTIFS :

Proposer un nouveau modèle territorial de développement agricole et alimentaire afin de mieux rémunérer les agriculteurs et créer de l'emploi, permettre à tous les habitants de se procurer des produits alimentaires sains et locaux et protéger notre capital naturel, la biodiversité et les ressources.

2020 scelle l'engagement officiel de Sésame avec la signature de la convention attributive avec l'État (12 mai) et l'accord de consortium avec l'ensemble des partenaires du projet.

Toutes les actions Sésame prévues en 2020 ont pu être engagées, indépendamment de la crise sanitaire Covid-19. Pour 2020, retenons des avancées significatives pour les actions suivantes :

- **Les Fermes :** En 10 ans, Sésame prévoit la création de 100 fermes (unités de production agricole) bio sur les 21 communes de Cœur d'Essonne Agglomération et sur les villes voisines pour approvisionner, du champ à l'assiette, les lieux de vente et les repas des cantines et des restaurants.

En 2020, une dizaine d'emprises foncières ont été identifiées pour l'installation. Cette action s'est engagée grâce au recrutement d'une chargée de projet, au sein de la SAFER, dédiée à cette mission. De même, 2020 a vu la rédaction de la charte foncière entre la SAFER, la Chambre d'agriculture, les membres d'Abiosol, le Groupement des Agriculteurs Bio (GAB) d'Île-de-France et Cœur d'Essonne Agglomération.

- **La restauration collective :** le lancement par le GAB de l'accompagnement des communes dans l'introduction de produits bio locaux dans la restauration scolaire

- **La construction de 3 serres supplémentaires** par *Fleurs de Cocagne* sur le site d'Avrainville pour augmenter la production maraîchère et permettre aussi à des publics précaires d'en bénéficier via le soutien des CCAS à partir de mai 2021.



- **L'engagement d'une thèse** *Compter autrement, Compter ce qui compte vraiment* en septembre 2020, portée par *Agroparistech*, *Fermes d'avenir* et *Compta durable*. Il s'agit d'intégrer les données environnementales dans la comptabilité de gestion (base d'étude Ferme de l'Envol sur La Base 217)

En 2020, c'est aussi l'engagement du volet formation, le début des réflexions sur l'étude de stratégie commerciale, la structuration des filières, le développement des projets d'application numérique, la mobilisation de la recherche

sur le sujet de la résilience alimentaire avec l'*UPEC*, *Paris Saclay*, *Terres et cités*, etc. Mais aussi en investissement, la poursuite du projet de la Ferme de l'Envol.

La Ferme de l'Envol poursuit son développement sur 75 ha. En 2020 les serres sont installées, les 1^{ères} récoltes ont eu lieu au printemps, le hangar est en cours de construction, le projet de lotissement se poursuit, le partenariat avec la restauration collective se lance et un projet d'installation ovins-bovins s'engage pour 2021.

Sans oublier la refonte du Conseil de développement et les perspectives nouvelles autour de mobilisations des habitants, la création de nouvelles actions plus sociales et solidaires tournées vers les populations fragiles et précaires, et l'arrivée de nouveaux partenaires pour accompagner l'Agglomération dans la mise en œuvre de Sésame : l'association *Agriculture et alimentation* et l'association nationale des épicerie sociales (ANDES).



PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE :

L'ensemble des partenaires du projets : Alancienne - Agence des espaces verts - Agriculteurs engagés - AgroParisTech - Auxilia - Biocoop - Bleu Blanc Cœur - Casino - CCFPA Bougainville - CDC biodiversité - Chambre d'Agriculture d'Île-de-France - Champs des Possibles - Conseil local de développement de Cœur d'Essonne Agglomération - Dans le Noir - Département de l'Essonne - Enedis - Essonne Active - Fermes d'Avenir - Fond de dotation Merci - Fleurs de Cocagne - Groupe SOS - Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France - Gatichanvre - Grand Paris Sud - INRA - INVIVO Fondation - Jouy-en-Josas - Le Bastion - Marcoussis - Mémé Georgette - Triangle Vert du Hurepoix - Chaire « aménager le Grand Paris » - Mooveat - Moulin Fouché - PNR gâtinais - SAFER - Société des Fermes Agroécologiques - SCOP Ferme de l'Envol - Sorgem - SPL Air 217 - Syndicat de l'Orge - Synomen - Teratec - Terre et Cité - Terre de liens - Association Agriculture et alimentation, Association nationale des épicerie solidaires.



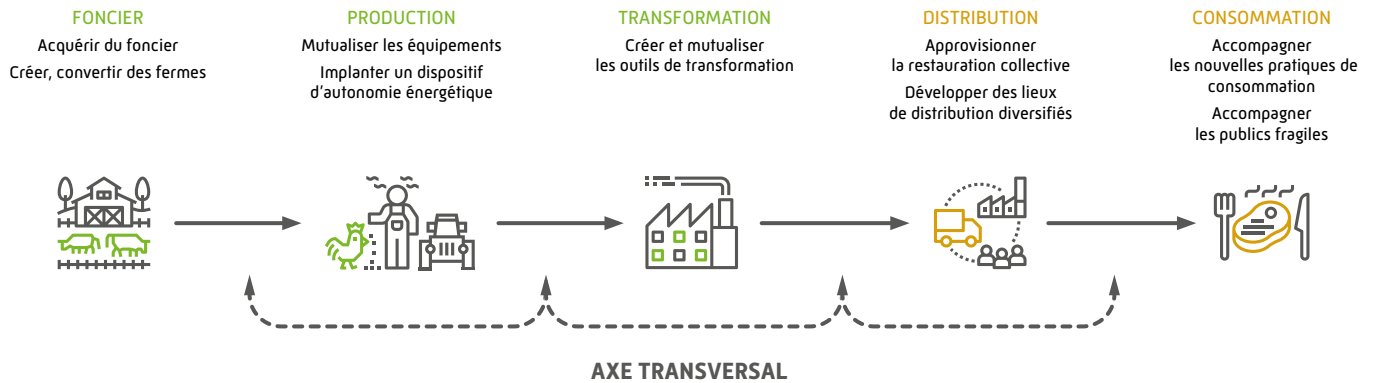
L'objectif de Sésame est de permettre à **10 % des habitants et 50 % des restaurants collectifs** de s'approvisionner en produits bio locaux.

AXE 1

Amorcer et soutenir la transition des pratiques agricoles vers des modèles écologiques durables et des organisations sociales optimisées

AXE 2

Accompagner le changement de pratiques alimentaires pour tous



Activer les leviers indispensables au changement d'échelle d'une transition alimentaire et agricole à la hauteur des enjeux



NUMÉRIQUE

Mettre en relation tous les acteurs depuis le producteur jusqu'au consommateur



FORMATION

Faire évoluer les compétences des agriculteurs, des acteurs de la restauration collective et des commerçants



FINANCEMENT

Doter la transition de dispositifs financiers adaptés
Mettre en place une comptabilité intégrant les enjeux sociaux et environnementaux



RÉALISATION D'UNE COULÉE VERTE À VILLIERS-SUR-ORGE

OBJECTIFS :

- Assurer la pérennité du site, et permettre la continuité écologique vers le sud (trame verte et bleue)
- Protéger et développer la biodiversité
- Répondre aux attentes des habitants
- Traiter les abords de façon à assurer un lien entre les quartiers pavillonnaires et la zone artisanale existante

Les études ont été réalisées en 2017 pour l'aménagement d'un espace naturel sensible. La réalisation d'une première tranche de cet aménagement est prévue en 2021.

Le projet comprendra notamment un cheminement piéton, traité de manière naturelle, une prairie ainsi que des plantations de haies nourricières.

Le site sera aménagé et ouvert au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération



L'emprise totale de la coulée verte est de 4 ha.

➔ PARTIE 3

Mener une politique de transport et de mobilité engagée



AMÉLIORATION DE L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN



OBJECTIF :

- Rendre les transports en commun plus attractifs et plus performants
- Inciter au report modal depuis la voiture particulière

Poursuite de la modernisation des lignes de bus et du renforcement du maillage du territoire :

- DM 5 : renfort de la ligne avec une fréquence à 7 minutes en heures de pointe / extension de la pointe du soir à 16h et fréquence à 20 minutes le samedi en journée
- DM 50 : création d'une ligne directe depuis la gare de Juvisy-sur-Orge pour la desserte du centre pénitencier de Fleury-Mérogis avec une fréquence de 60 minutes
- DM 151-153-154 : renfort des lignes DM 151 et 153 avec une fréquence à 7 minutes en heures de pointe du lundi au vendredi et création de la ligne DM 154 (direction Arpajon / Paris) avec une fréquence de 30 minutes en heures de pointe
- 91.04 : renfort de la ligne avec une fréquence à 8 minutes en heures de pointe et 20 minutes en heures creuses et une extension de l'amplitude horaire entre 5h et 22h ainsi qu'une création d'une offre le dimanche avec une fréquence à 30 minutes de 5h à 21h30

Finalisation de 3 études pôle gares du territoire avec validation d'un schéma de référence pour Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, et Marolles-en-Hurepoix. Une concertation préalable a été menée sur Saint-Michel-sur-Orge et Marolles-en-Hurepoix du 15 septembre au 15 novembre 2020.

Poursuite des études sur le pôle gare de Brétigny, en lien avec le projet de nœud ferroviaire.

Réaménagement complet des abords de la gare de Breuillet-Bruyères pour plus de confort, de sécurité, de mise aux normes d'accessibilité et pour favoriser les rabattements en mode alternatif à la voiture.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE CONCERTÉE ET PARTENARIALE : Île-de-France Mobilités, transporteurs, SNCF



Le réseau de transports collectifs est constitué de **63 lignes** exploitées par **8 transporteurs** différents.



MISE EN ŒUVRE DU TRANSPORT À LA DEMANDE (TÀD)

OBJECTIF :

Renforcer l'offre de transport avec un dispositif plus souple que les lignes de bus classiques.

Des services de transport à la demande existent depuis 2013 sur Cœur d'Essonne Agglomération, avec des services au nord du territoire sur les communes de Villiers-sur-Orge, Leuville-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge et Longpont-sur-Orge. En 2020, deux nouveaux services ont été créés au sud du territoire sur deux secteurs, un premier autour de Marolles-en-Hurepoix, Guibeville, Cheptainville, Avrainville, La Norville et Arpajon (TàD Cœur Essonne 6) et le second autour de Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Égly, Ollainville, La Norville, Arpajon (TàD Cœur Essonne 7).

L'ensemble de ces services sont labellisés par *Île-de-France Mobilités* : les réservations s'effectuent via la plateforme régionale. Les réservations sont possibles jusqu'à 1h avant le transport souhaité et la fréquence est d'environ 30 minutes.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : Île-de-France Mobilités (convention)



Le TàD Cœur Essonne comprend **5 lignes**.

Profil des utilisateurs :

- **Moins de 23 ans : 75 %**
- **De 23 ans à 62 ans : 20 %**
- **Plus de 62 ans : 5 %**

MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'AUTOSTOP ORGANISÉ « REZOPOUCE »



OBJECTIFS :

Proposer une solution de mobilité sur les secteurs peu urbanisés ou aux heures creuses quand les offres de mobilité sont peu voire pas développées.

Cœur d'Essonne Agglomération a mis en place sur la partie sud du territoire un service d'autostop organisé. Il s'agit d'un service qui facilite la mise en relation entre les autostoppeurs et les automobilistes pour des déplacements de courtes distances.

En 2020 : poursuite des études pour le déploiement du service sur les communes du nord de l'Agglomération.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération



ÉLABORATION D'UN PLAN VÉLO / FAVORISER LES MODES DOUX POUR LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

OBJECTIF :

Faciliter l'utilisation du vélo dans les déplacements du quotidien et proposer une alternative crédible à la voiture pour les déplacements locaux.

Élaboration d'un Plan Vélo :

Cœur d'Essonne Agglomération a défini en décembre 2020 un « Plan Vélo », c'est-à-dire un plan à trois ans proposant des actions pour favoriser l'utilisation du vélo sur le territoire autour de 4 volets : un schéma d'itinéraires cyclables à réaliser, un plan de jalonnement, un plan de stationnement et un volet de services. Ce plan représente un coût global d'environ 12 millions d'euros.

À noter également : en 2019, *Île-de-France Mobilités* a mis en place un service de location de vélo électrique intitulé « Véligo Location », afin d'inciter les franciliens à la pratique du vélo électrique. L'Agglomération a voulu renforcer ce dispositif avec une subvention de 50 % accordée sur tout abonnement de 3 mois ou 6 mois aux résidents cœur d'essoniens.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES : Région Île-de-France, Département de l'Essonne, associations locales de cyclistes

MISE EN ŒUVRE DE STATIONNEMENTS VÉLIGO



OBJECTIFS :

- Inciter à l'usage du vélo pour rejoindre les gares RER
- Garantir la sécurité du stationnement
- Contribuer à rendre les gares plus accessibles, et à assurer aux voyageurs une bonne qualité de service en améliorant les conditions de déplacement.

Véligo est un dispositif de stationnement fermé et sécurisé avec un accès exclusivement par abonnement via le pass Navigo. Ces consignes sont équipées de systèmes de vidéosurveillance à l'intérieur.

Trois consignes de stationnements Véligo de 40 places ont été installées à Brétigny-sur-Orge (depuis janvier 2016), Sainte-Geneviève-des-Bois (depuis mars 2016) et Saint-Michel-sur-Orge (2018). Elles sont exploitées par *SNCF Mobilités*. Une nouvelle consigne Véligo est en cours d'installation à Marolles-en-Hurepoix et devrait être opérationnelle au printemps 2021.

Cœur d'Essonne Agglomération attend une validation d'*Île-de-France Mobilités* et de la SNCF pour de nouvelles implantations sur les autres gares du territoire.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération, Île-de-France Mobilités, SNCF



Le coût de l'abonnement annuel est de 20€

Nombre d'abonnés (chiffres 2016) :

- **40 à Brétigny-sur-Orge**
- **53 à Sainte-Geneviève-des-Bois**

Taux d'occupation moyen :

- **13,75 % à Brétigny-sur-Orge**
- **18,44 % à Sainte-Geneviève-des-Bois**

Nombre de vols constatés : 3 (SNCF mobilités travaille à sécuriser davantage les sites)



OBJECTIFS :

- Inciter à des pratiques de mobilité plus durable
- Encourager l'électromobilité

La Semaine européenne de la mobilité a lieu chaque année du 16 au 22 septembre. L'objectif est de générer des changements de comportement afin de réduire le nombre d'accidents sur les routes et les émissions de gaz à effets de serre.

Cœur d'Essonne Agglomération a tenu des stands d'information avec les transporteurs du territoire, aux abords des gares de Saint-Michel-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Arpajon, à la Croix Blanche et au marché d'Arpajon. Les visiteurs ont ainsi pu obtenir toutes les informations concernant les horaires de bus, les plans de bus, les itinéraires cyclables, le transport à la demande et les projets de pôle gare.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : transporteurs



5 stands tenus aux abords des gares



➔ PARTIE 4

**Préserver le cadre de vie,
ses ressources, ses milieux**



OBJECTIFS :

- Maîtriser les coûts, le prix de l'abonnement du compteur et de l'eau
- Assurer une gestion publique et transparente des ressources financières, chaque recette est réinvestie dans l'amélioration du réseau de distribution
- Assurer une gestion patrimoniale du réseau pour une meilleure connaissance du réseau et des débits réels
- Préserver les ressources naturelles
- Offrir un accueil physique, technique et téléphonique de proximité

Intégration de 10 communes supplémentaires de Cœur d'Essonne Agglomération au sein de la Régie au 1^{er} janvier 2019, en assurant la continuité et l'optimisation du service rendu aux usagers :

- Maintien du rythme de facturation déjà en place en 2018
- Mise en place d'un outil de supervision des volumes transitant dans le réseau de distribution
- Mise en place des derniers outils de sectorisation
- Études de comptage des volumes mis en distribution sur le sud du territoire
- Études de diversification de l'approvisionnement en eau

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération, à la suite d'une consultation publique en 2015.



Un tarif unique pour les **20 villes concernées**

- **48 960 abonnés**
- **695,7 km de linéaire de réseau**
- **50 614 compteurs**
- **35 agents** au service des usagers
- **Un numéro vert, accessible 7j/7, 24h/24**



OPTIMISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

OBJECTIFS :

- Garantir une gestion durable de la ressource en eau potable
- Garantir un service harmonisé d'accès à l'eau potable



Depuis le 1^{er} janvier 2019, Eau Cœur d'Essonne a repris la compétence de distribution d'eau potable sur 10 communes supplémentaires du sud du territoire. Suite à l'extinction des contrats de délégation de service public au 31 décembre 2019, la Régie est désormais compétente sur 20 communes de Cœur d'Essonne Agglomération sur lesquelles le tarif a été harmonisé et maintenu au plus bas tout en maintenant un niveau d'investissement important.

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite des études de diversification de l'approvisionnement en eau et des points de comptage des volumes achetés, mais également aux études pour l'intégration de la 21^e commune, Bruyères-le-Châtel, dans le périmètre de la Régie.

PARTENAIRES : AESN (Agence de l'Eau Seine-Normandie), Conseil Départemental de l'Essonne, Siarce



OBJECTIFS :

- Réduire la pollution du milieu naturel à la source, en supprimant tout rejet d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales ou le milieu naturel
- Optimiser la gestion des réseaux et faciliter le traitement des effluents transportés, notamment en supprimant tout rejet d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées
- Maintenir une qualité des effluents transportés pour garantir la sécurité des personnes intervenant sur les réseaux et pour maintenir le rendement des stations d'épuration
- Réhabiliter ou renouveler les collecteurs d'assainissement dégradés
- Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle ou concevoir des ouvrages de gestion des eaux de ruissellement pour limiter les inondations
- Assurer un rôle de conseil vis-à-vis des usagers en matière d'assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence assainissement concerne l'ensemble du territoire de l'Agglomération. En 2018, Cœur d'Essonne Agglomération a repris en régie directe la gestion des réseaux publics d'assainissement de La Norville et de Saint-Germain-lès-Arpajon précédemment en Délégation de Service Public. De même pour Breuillet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Revue de projet 2020 :

- Au 1^{er} janvier 2020, 2 communes supplémentaires ont été intégrées dans la régie assainissement suite à leur retrait du Syndicat de l'Orge : Bruyères-le-Châtel et Ollainville
- Optimisation de la gestion des réseaux : poursuite de la campagne pluriannuelle d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement (10 km environ) et de la démarche de gestion patrimoniale des réseaux
- Réhabilitation et renouvellement de 500 m environ de collecteurs d'eaux usées dans le cadre du programme pluriannuel s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue du patrimoine. Remplacement d'un poste de relevage des eaux usées dont la menace d'effondrement présentait un risque à la fois de sécurité et de salubrité pour les riverains et de pollution de la nappe phréatique et d'un étang.
- Mise en place d'une démarche d'accompagnement des riverains pour la mise en conformité de leur système d'assainissement privé avec un financement de l'Agence de l'Eau
- Finalisation de la phase 3 du Schéma Directeur Assainissement eaux usées et eaux pluviales du bassin versant de Marolles / Saint-Vrain et lancement des premières études de faisabilité pour la mise en séparatif des réseaux de collecte de Marolles-en-Hurepoix (5,5 km de réseau unitaire actuel)
- Accompagnement à la réalisation par la SPL du Schéma de Gestion des eaux pluviales de La Base 217



- Signature d'un Contrat Eau et Climat avec le Sjarja et l'Agence de l'Eau sur le bassin versant de la Juine dans la continuité de celui signé en 2019 avec le Syndicat de l'Orge
- Lancement de la refonte du règlement d'assainissement uniformisé pour les 21 communes du territoire qui aboutira en 2021 à la rédaction d'un guide à l'attention des aménageurs sur la bonne gestion des eaux pluviales

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

PARTENAIRES : AESN, Conseil Départemental de l'Essonne, Syndicat de l'Orge, Sjarce, Sjarja



- Environ **1 100 km de canalisations** (eaux usées et eaux pluviales)
- Environ **45 150 branchements d'eaux usées, 107 stations de relevages, 77 bassins de rétentions**
- Plus de **3 500 enquêtes de conformité effectuées** et plus de **1 000 avis rendus** sur les dossiers d'urbanisme



OBJECTIFS :

- Inciter à la réduction de la production de déchets à la source
- Améliorer l'efficacité des collectes sélectives
- Améliorer le confort des usagers

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence gestion des déchets concerne l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération. Cette reprise de compétence a été l'occasion d'opérer de nombreux changements dans l'organisation du service, afin d'optimiser les collectes.

L'année 2020 a été une année de transition, avec l'attribution d'un marché global de collecte, issu de la réflexion mise en place avec l'ensemble des communes du territoire, qui permettra d'uniformiser le niveau de service rendu à tous les habitants à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le service a su maintenir son activité malgré le contexte sanitaire difficile dû à la pandémie de Covid-19. Certains ajustements ont été faits au printemps, durant le premier confinement, la priorité ayant été donnée aux collectes essentielles (ordures ménagères et emballages / papiers). Les ramassages des déchets encombrants et végétaux ont pu reprendre dans un second temps.

À l'automne, les collectes de déchets et les livraisons de bacs ont pu être assurées normalement, mais la plupart des actions de sensibilisation habituellement proposées ont dû être annulées afin de respecter les mesures de distanciation physique. Seules les animations scolaires ont pu reprendre, en adaptant les jeux proposés aux élèves pour limiter les contacts.

D'autre part, les déchèteries, gérées par le Siredom, syndicat de traitement auquel adhère l'Agglomération, ont également été fermées durant deux mois, de mars à mai. La mise en place d'un protocole sanitaire a ensuite permis de pouvoir de nouveau accueillir les usagers (nombre de véhicules limité, port du masque, etc.).

Par ailleurs, le Siredom a vu un nouveau Président être élu, Monsieur Olivier Thomas, également Maire de la commune voisine de Marcoussis, et son conseil syndical renouvelé.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : Citeo (issu de la fusion d'Éco-Emballages et d'Écofolio), Siredom



➔ PARTIE 5

Répondre aux enjeux climatiques et énergétiques



LANCEMENT DE LA DÉMARCHE DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) SUR LA BASE D'UN BILAN CARBONE ET D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES ENR&R



OBJECTIFS :

- Mettre en place une stratégie de lutte contre le changement climatique
- Amplifier la politique volontariste communautaire concernant les enjeux air climat énergie
- Contribuer activement à la poursuite des objectifs internationaux, Européens, nationaux et territoriaux

Le Bilan carbone a été finalisé en 2018 et le programme d'actions est désormais mis en œuvre. Celui-ci comporte deux axes avec 5 actions pour chacun d'eux. L'un porte sur l'éco-exemplarité de la collectivité (achats, éclairage, patrimoine, etc.) et l'autre sur la baisse des émissions du territoire (développement des énergies renouvelables et de récupération, mobilité, etc.). Certaines de ces actions sont présentées dans le présent rapport (rénovation du patrimoine, sensibilisation, achats responsables, accompagnement à la réduction des consommations d'énergies, etc.).

Figurant dans le programme d'actions du Bilan carbone, dans la stratégie d'économie circulaire et dans le projet de territoire, la volonté de développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) s'est traduite par le lancement, en septembre 2019, d'**un schéma directeur de développement des EnR&R**. Il constitue une composante du Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Agglomération et répond aux objectifs nationaux et régionaux en matière d'EnR&R. Ce schéma a pour objectifs :

- D'identifier les différents gisements mobilisables (solaire, géothermie, éolien, méthanisation, etc.)
- De caractériser et de spatialiser les potentiels de développement des différentes filières d'EnR&R
- De définir une trajectoire de développement de chaque filière EnR&R en proposant à la fois une trajectoire de réduction des consommations énergétiques globales et une trajectoire de hausse de la production d'EnR&R sur le territoire
- D'identifier les leviers d'actions dont dispose l'Agglomération pour développer les EnR&R.

Cœur d'Essonne Agglomération a souhaité que son schéma directeur soit élaboré en mobilisant les acteurs du territoire :

- 3 ateliers du Conseil de développement ont été organisés.
- Des entretiens avec l'Ademe, les Syndicats d'énergie, la Semardel, la Chambre d'agriculture, la Région, le Smoys, Énergie Partagée, Énédis, GRDF ont été tenus.
- Les villes (élus et services) ont été conviées à un atelier concernant l'urbanisme réglementaire et la transition énergétique : *quelle intégration des enjeux EnR&R dans les documents de planification*.
- Les aménageurs intervenant sur le territoire ont été conviés à un atelier sur l'intégration des enjeux EnR&R dans les projets d'aménagement.

Les élus communautaires ont souhaité s'engager sur une trajectoire volontariste et ambitieuse (Conseil communautaire de décembre 2019), compte tenu des potentialités du territoire :

- Diminuer de 3 % les consommations énergétiques à l'horizon 2030 et de 31 % à l'horizon 2050 (par rapport aux chiffres 2017)
- Porter de 4 % à 18 % la production énergétique d'EnR&R en 2030 et à 40 % à l'horizon 2050.

Des actions fortes devront être mises en œuvre pour s'inscrire dans cette trajectoire volontariste :

- Concernant la maîtrise des consommations et les économies d'énergie, avec notamment le doublement du rythme de rénovation actuel et le développement de la mobilité propre
- Concernant la production locale d'EnR&R, en exploitant les potentiels de chaque filière d'EnR&R identifiés sur le territoire :
 - pour la production de chaleur : la géothermie profonde et de surface, le bois-énergie, la récupération de chaleur et le solaire thermique
 - pour la production d'électricité : le photovoltaïque, l'aérothermie, l'éolien (sous réserve de la levée des contraintes et de l'acceptabilité de la population) et la production de biométhane ou d'hydrogène.

Ces objectifs seront retravaillés et affinés dans le cadre de l'élaboration du PCAET et en concertation avec tous les partenaires.

L'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur a été poursuivie en 2020. Celui-ci prévoit l'extension du réseau de géothermie porté par la *SEER Grigny-Viry* qui permet d'envisager à terme un raccordement à la géothermie d'un peu plus de 30 000 logements équivalents, avec un taux de couverture géothermique supérieur à 60 %. Villes concernées : Sainte-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis, Morsang-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération et des communes

DÉMARCHE TRANSVERSALE ET PARTENARIALE : mobilisation et implication des agents, des élus et des partenaires



- Près d'**un million de tonnes de CO₂/an émises** à l'échelle du territoire
- Une facture énergétique, hors transports, qui s'élève à **250 millions d'euros** pour l'ensemble du territoire
- Un objectif de réduction des émissions de CO₂ d'environ **20 000 tonnes équivalent CO₂/an** pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux



OBJECTIFS :

- Diminuer les consommations d'énergie fossile
- Diminuer les émissions de gaz à effets de serre liées aux déplacements
- Protéger la biodiversité

En 2014, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a lancé le programme des « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte », afin d'appliquer la loi de *Transition Énergétique pour la Croissance Verte* et de donner une impulsion aux territoires pour mener des actions concrètes en faveur :

- de l'atténuation des effets du changement climatique
- de la réduction des besoins en énergie et du développement des énergies renouvelables locales
- de l'implantation de filières vertes pour créer des emplois.

L'Agglomération, déclarée lauréate en 2017, bénéficie de subventions pour des projets portant sur la réalisation d'une liaison douce, l'achat de véhicules électriques et de bornes et la création de continuités écologiques. La convention signée avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer arrivait à échéance en février 2020 et a été prolongée d'un an du fait du contexte sanitaire (soit jusqu'en février 2021).

En 2020, Cœur d'Essonne Agglomération dispose ainsi de deux véhicules utilitaires et d'une berline électrique et trois bâtiments communautaires sont équipés de bornes de recharge rapide pour la flotte communautaire.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, DRIEE

DÉMARCHE TRANSVERSALE : en lien avec les politiques de déplacement, espaces naturels, aménagement et développement durable communautaires



500 000 € d'aides obtenues pour mener des projets ambitieux :

- Acquisition de **4 véhicules électriques** et de **4 vélos à assistance électrique**
- installation de **4 bornes de recharge**
- **Création de continuités écologiques** sur le site de La Base 217





OBJECTIFS :

- Proposer un service de proximité d'information et de conseils gratuits, neutres et indépendants, concernant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables
- Encourager les particuliers en maison individuelle, les copropriétés et les professionnels à réaliser des économies d'énergies et les accompagner dans la réalisation de travaux de rénovation et de construction.

L'Espace Info Énergie (EIE) de Cœur d'Essonne Agglomération est un service public de la performance énergétique de l'habitat. Il a une mission d'accueil, d'information et de conseil auprès des particuliers, des copropriétés et des entreprises en leur fournissant des informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de leur projet de rénovation, de construction et de réduction des consommations d'énergie.

Après 4 ans d'existence, l'EIE a élargi son champ d'actions pour aller plus loin dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises et des copropriétés de moins de 11 logements. Ces cibles peuvent désormais bénéficier d'un accompagnement du conseiller info énergie en cas de demande spécifique en lien avec l'efficacité énergétique (audit énergétique, analyse des consommations d'énergie, etc.).

Des permanences physiques et téléphoniques sont assurées par le conseiller info énergie à la Cité du Développement Économique et de l'Emploi. Le conseiller info énergie tient également une permanence mensuelle à la Maison de Services au Public - France Services (MSAP-FS) d'Arpajon.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : ADEME, Conseil départemental de l'Essonne, villes, Maison Départementale de l'Habitat, plateforme Rénover-malin, réseau essonnien des ALEC et EIE, CCAS des villes, MDS, associations à vocation sociale, etc.

DÉMARCHE TRANSVERSALE : en lien avec les politiques habitat (PLH, Popac, OPAH), cohésion sociale, développement économique et développement durable communautaires



- Plus de **580 contacts** enregistrés (en rendez-vous physiques, permanences téléphoniques et par e-mail)
- **10 copropriétés conseillées** et accompagnées par l'EIE, dont **4 pour un audit thermique**
- **6 cafés « Rénover malin »** organisés, réunissant plus de **45 particuliers** et **5 entreprises**
- **50 professionnels du bâtiment** informés sur les aides financières lors d'un atelier
- **3 salons** sur la rénovation énergétique
- **4 sessions de formation** sur la précarité énergétique organisées pour **une dizaine de CCAS** et **2 associations** caritatives
- **200 habitants** ont bénéficié du prêt d'une caméra thermique à domicile



OBJECTIFS :

- L'amélioration énergétique de logements en maisons individuelles et copropriétés de moins de 50 lots d'habitation
- L'adaptation de logements pour lutter contre la perte d'autonomie liée à l'âge ou à un handicap
- Le développement d'une offre locative abordable
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé

La première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Opah), conduite de 2013 à 2018 d'abord sur le territoire de l'ex-Arpajonnais puis étendue à l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, a permis à 337 (co)propriétaires - dont 80 % de foyers modestes - de bénéficier d'un accompagnement et de subventions pour la réalisation de travaux d'amélioration de leurs logements.

Les élus et partenaires étant favorables à la poursuite de la rénovation du parc privé, une seconde OPAH intitulée « Cap'Travaux » a été lancée en 2020 et s'achèvera en 2024. Le dispositif concerne l'ensemble du territoire communautaire. Les propriétaires de logements individuels et en copropriétés de moins de 50 lots peuvent, sous conditions de ressources, bénéficier gratuitement d'un accompagnement technique, administratif et financier, ainsi que d'une subvention couvrant une partie du coût de leurs travaux de rénovation énergétique et/ou adaptation du logement à la perte d'autonomie. Le programme est financé par l'Anah, le Conseil départemental de l'Essonne, Action Logement, et Cœur d'Essonne Agglomération sur les travaux les plus onéreux et efficaces. D'autres financeurs peuvent être mobilisés, selon les cas, tels que les caisses de retraites ou la MDPH.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

PUBLIC CIBLES : propriétaires de logements construits il y a plus de 15 ans, sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants et sous conditions de conventionnement et de décence du logement loué pour les propriétaires bailleurs.

DÉMARCHE PARTENARIALE : Anah, département de l'Essonne, Région, communes (7 communes ont délibéré en faveur du versement d'aides complémentaires), Action Logement, les caisses de retraite, MDPH.

DÉMARCHE TRANSVERSALE : en lien avec les politiques de cohésion sociale et de développement durable communautaires



Objectifs de l'OPAH : Amélioration de 1 040 logements de 2020 à 2024, dont une vingtaine de dossiers de rénovation énergétique utilisant des matériaux bio-sourcés ou des énergies renouvelables. L'objectif fixé sur la première année était de constituer **117 dossiers incluant la rénovation énergétique et l'adaptation à la perte d'autonomie**.

Bilan 2020

Au 1^{er} novembre 2020, **83 dossiers** ont été finalisés et déposés auprès des financeurs. Parmi les dossiers de rénovation énergétique, **le gain énergétique obtenu est en moyenne de 40 %**.

75 % des bénéficiaires sont des propriétaires à ressources très modestes. **113 dossiers sont en cours** de montage pour être déposés en 2021.



ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS DANS LE CADRE DU POPAC (PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT EN COPROPRIÉTÉS)

OBJECTIFS :

- Repérage de copropriétés manifestant des signes de fragilité
- Constitution des bases de suivi et aide à l'alimentation de l'observatoire local
- Actions de sensibilisation, d'information et formation des acteurs de la copropriété
- Réalisation de diagnostics multicritères des copropriétés ou d'expertises spécifiques
- Prévention des risques de dégradation et aide à la résolution des difficultés
- Signalement de situations difficiles sur le plan social, juridique et/ou technique

Un premier Popac a été mis en œuvre de 2015 à 2017 sur 8 copropriétés fragiles de Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge. Des diagnostics faisant état de leurs difficultés ont été effectués et elles ont été accompagnées dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions adaptés à leurs situations.

Le second Popac (2018-2021) permet à l'Agglomération, avec le soutien de l'Anah, d'élargir cet accompagnement (définition de travaux et résorption de problématiques de gestion) à l'ensemble des communes volontaires du territoire. En 2020, ce sont 17 copropriétés qui ont été accompagnées, dont l'accompagnement est en cours, ou dont les diagnostics sont en cours.

Le « Club des Copropriétaires de l'Agglo » mis en place pour soutenir l'implication des conseillers syndicaux dans la gestion de leurs résidences a été élargi à l'ensemble du territoire. Des sessions de formations théoriques et pratiques sont animées par l'Association des Responsables de Copropriétés.

Pour quelques copropriétés, les plus en difficulté, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat spécifique aux copropriétés est envisagée pour début 2021, toujours avec le soutien de l'Anah, pour aider les copropriétaires à faire face financièrement à leurs projets de travaux énergétiques, ou à assainir leur gestion.

PILOTAGE DE L'ACTION : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : Anah, villes, Département, copropriétaires, Soliha Yvelines-Essonne, Association des Responsables de Copropriétés

DÉMARCHE TRANSVERSALE : en lien avec le service de la politique de la ville et du développement durable communautaires



- **31 copropriétés ciblées** pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le Popac 2018-2021, représentant près de **3 500 logements**.
- **17 ont accepté d'être accompagnées** (situées à Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon et Sainte-Geneviève-des-Bois).
- **Plus de 180 membres du Club des Copropriétaires** de l'Agglo, issus de copropriétés suivies dans le Popac et d'autres résidences non suivies. **6 évènements et formations** animés sur l'année 2020.





OBJECTIFS :

- Mener une gestion rationnelle des ressources énergétiques
- Garantir une meilleure efficacité énergétique des bâtiments
- Réduire les dépenses et stabiliser les coûts de fonctionnement des bâtiments
- Sensibiliser et responsabiliser les utilisateurs

L'Agglomération gère un certain nombre de bâtiments et d'équipements publics, dont elle assure l'entretien et la rénovation et est soucieuse d'améliorer la qualité environnementale de son patrimoine, notamment en matière de consommations énergétiques.

Les dépenses des opérations engagées et réalisées en 2020 concernent notamment :

- La mise en œuvre de l'éclairage des zones bassins et accueil en LED à l'espace nautique situé à Ste-Geneviève-des-Bois
- La poursuite des travaux de construction du multi-accueil de Saint-Germain-lès-Arpajon avec Certification HQE à l'issue des travaux
- Pour un meilleur rendement, la mise en œuvre d'une chaudière à condensation à la médiathèque Elsa Triolet à Fleury-Mérogis.



POURSUITE D'UNE POLITIQUE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DURABLE

OBJECTIFS :

- Éclairer « juste » en adaptant les heures d'allumage et d'extinction de l'éclairage à l'aide d'horloges astronomiques (régulation des horaires selon les saisons)
- Rénover par un éclairage plus adapté, économe et à bon rendu de couleurs
- Réduire les dépenses et stabiliser les coûts de fonctionnement
- Réduire et limiter les nuisances lumineuses
- Réduire les gaz à effets de serre
- Supprimer avant le 1^{er} janvier 2025 (décret du 27 décembre 2018) tous les éclairages (type boule) qui éclairent le ciel
- Poursuivre la prise en compte de la détection de présence et des dispositifs d'asservissement à la lumière naturelle
- Poursuivre le remplacement des systèmes d'allumage

Cœur d'Essonne Agglomération poursuit sa politique de modernisation de l'éclairage public pour réduire sa facture énergétique et répondre aux enjeux de limitation de la pollution lumineuse et des émissions de gaz à effets de serre énoncés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Cet engagement s'est traduit par la mise en place d'équipements moins énergivores de plusieurs rues, avenues et routes communales, par l'orientation systématique des luminaires vers le sol, ainsi que par la mise en place de systèmes d'allumage qui permettent de maîtriser les heures de fonctionnement.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

Afin d'optimiser les coûts sur l'ensemble du territoire et répondre à la législation mettant un terme aux tarifs bleus réglementés, Cœur d'Essonne Agglomération a adhéré au groupement de commande via l'UGAP pour tous les points de livraison d'électricité concernés (éclairage public, assainissement et bâtiment).

Le marché subséquent d'électricité pour les tarifs jaunes et verts a été attribué à Engie en 2020.

PILOTAGE DE L'ACTION : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : en lien avec les usagers des bâtiments



L'énergie des bâtiments représente **15 % des émissions** de gaz à effets de serre du Bilan carbone patrimoine et services de la collectivité.



L'éclairage public représente **80 % des dépenses** en énergie pour Cœur d'Essonne Agglomération :

- Coût à l'année : **2 millions € TTC**
- Consommation du patrimoine : **14 millions de kWh par an**
- Émissions de CO₂ du patrimoine : **1 076 tonnes par an**
13 000 kWh = 1 tonne de CO₂

Réduction de l'énergie depuis 2009 : 5 millions de kWh soit la **réduction de 384 tonnes de CO₂** et l'équivalent de la plantation de 8 547 arbres emmagasinant chacun **45 kilogrammes de CO₂ par an**

26 % d'économie d'énergie sur l'ensemble du territoire en 10 ans

Patrimoine éclairage : 25 556 points lumineux alimentés par **499 armoires de commande**

Patrimoine signalisation tricolore lumineuse : 133 carrefours à feux. Depuis 2003 : **13 140 points lumineux remplacés** soit **51 % du parc** et **12 %** du parc est équipé de **luminaires à LED**



OBJECTIFS :

- Réduire le coût des travaux dédiés à la rénovation et à l'amélioration énergétique du patrimoine (éclairage public et bâtiments)
- Garantir une meilleure efficacité énergétique
- Réduire les dépenses et stabiliser les coûts de fonctionnement

Grâce au programme spécifique dédié aux Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour lequel Cœur d'Essonne Agglomération a été déclarée lauréate, l'Agglomération a bénéficié de la possibilité de récupérer 120 % des dépenses effectuées pour certains travaux d'efficacité énergétique sur le patrimoine bâti et sur l'éclairage public tout en bénéficiant sur le long terme des économies d'énergie générées.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération



1,3 millions d'euros de travaux d'économie d'énergie concernant le patrimoine bâti et l'éclairage public ont été **valorisés à 120 %** au titre des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) depuis 2017

➔ PARTIE 6

Favoriser le bien vivre ensemble
dans un territoire qui répond
aux besoins des habitants





OBJECTIFS :

- Développer l'accès de tous aux pratiques culturelles en portant une attention aux droits culturels des individus et à la participation active des habitants
- Soutenir la création artistique et la diffusion pluridisciplinaire
- Inscrire la culture dans un projet de maillage territorial équitable
- Entretien, rénover et adapter les équipements aux besoins

Cœur d'Essonne Agglomération propose :

- Une offre culturelle variée et accessible au plus grand nombre au sein des équipements culturels communautaires que sont le théâtre Brétigny, le théâtre de l'Arlequin, l'Espace Marcel Carné et le Centre d'Art Contemporain (CAC). Une politique tarifaire volontariste est menée par le théâtre (« billets suspendus ») et le CAC Brétigny, Centre d'art contemporain d'intérêt national (activités gratuites) mais aussi par le théâtre de l'Arlequin (2, 5 ou 10 euros l'entrée, au choix du spectateur),
- 22 portes d'accès gratuites à la culture, à la connaissance et aux loisirs, grâce au réseau des médiathèques communautaires et municipales.
- Un enseignement artistique et musical riche et varié au sein des 3 conservatoires communautaires, et également en intervention en milieu scolaire maternel, élémentaire, collège et lycée.

Poursuite du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA)



Ce dispositif permet d'organiser des ateliers de création artistique au sein d'écoles, de collèges, de lycées ainsi que de structures culturelles, médico-sociales et d'insertion. Quatre résidences-missions déclinent leur projet sur la période scolaire 2019-2020 :

- **CLÉA et Pôle Enseignement artistique** : création de pièces sonores (musique, théâtre, matière sonore) destinées à être ensuite rassemblées sur un CD de restitution. En raison de la crise sanitaire, de nombreux ateliers n'ont pu avoir lieu (environ 40 %). 87 personnes (dont 60 % de jeunes de moins de 18 ans) ont participé à au moins 1 atelier. La restitution des ateliers s'est effectuée sur le portail des médiathèques et à médiathèque communautaire de Brétigny-sur-Orge.

- **CLÉA et Lecture Publique** : 7 projets se sont déclinés sur autant de communes avec 12 structures partenaires, dont 4 médiathèques communautaires. Le public majoritaire est scolaire (plus de 85 % des bénéficiaires des ateliers). En raison de la crise sanitaire et des 2 confinements, de nombreux ateliers ont dû être reportés une, voire 2 fois, et n'auront lieu qu'en 2021. Pour le moment, 175 personnes ont participé aux ateliers, et 240 ont assisté aux diffusions.
- **CLÉA et CAC Brétigny** : 150 heures d'ateliers se sont déroulées en partenariat avec 25 structures du territoire. Au total, environ 1 000 personnes ont participé aux différents ateliers proposés. La résidence a donné lieu à une exposition dans les espaces d'accueil du Théâtre Brétigny en septembre 2020, celle-ci a accueilli environ 720 visiteurs avant sa fermeture anticipée en octobre.
- **CLÉA et Théâtre Brétigny** : 250 élèves ont été sensibilisés dans le cadre résidence-mission.

Enseignement artistique



L'année 2020, fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19, a obligé les professeurs à changer leur pédagogie et les cours ont été dispensés à distance. 90 % des élèves ont pu bénéficier de leurs cours individuels de musique, continuer l'exercice de la danse, s'initier à l'écriture et, lors du second confinement, reprendre leurs cours de chant. Seules les chorales et chœurs n'auront pu être organisés. La Covid-19 a obligé les professeurs d'enseignement artistique à se réinventer et de nombreux concerts numériques ont été proposés et visionnés via les chaînes "Youtube" des trois conservatoires communautaires.

- Poursuite du partenariat avec *Les Concerts de Poche* qui permet aux communes du territoire de bénéficier d'une programmation musicale au sein de lieux de proximité et auprès de publics généralement éloignés de la culture. Des ateliers de découvertes sont également programmés auprès de structures scolaires, hospitalières, et ou associatives : 2 *Concerts de Poche* organisés (le premier à la salle Pablo Picasso de La Norville et le second en version numérique depuis le théâtre de Corbeil). 1 064 spectateurs ont assisté aux deux concerts. Du fait de la pandémie ces ateliers n'ont pu être mis en place que dans les milieux scolaires, 340 enfants ont pu en bénéficier.

- **Projet Mach 6 :** 35 dossiers déposés, 3 groupes sélectionnés. Plusieurs ateliers et *master class* ont été organisés, des stages ont été mis en place ainsi qu'un concert avec Le Rack'Am de Brétigny-sur-Orge. Les stages coaching vocal ou scéniques se sont déroulés jusqu'au 17 mars 2020, puis en huis clos au Rack'Am en juin ; d'autres seront reportés sur la saison prochaine.
- **Orchestre 3 pour 2 :** Ce projet est une rencontre entre un orchestre symphonique et un atelier de musiques actuelles. Il est composé d'une cinquantaine de musiciens issus des conservatoires du Val d'Essonne et de Cœur d'Essonne Agglomération. Si les répétitions ont eu lieu, malheureusement les représentations prévues dès avril 2020 n'ont pu être organisées.



Aujourd'hui les conservatoires comptent **1 007 élèves inscrits**, de 11 mois à 89 ans, dont **698 femmes et 309 hommes, 911 élèves sont Cœur d'Essonnien**s.

Médiathèques



Le réseau des médiathèques est engagé pour l'inclusion numérique et développe ainsi une offre de services dématérialisés sur un portail dédié :

- Accès aux services et collections numériques
- Augmentation des ressources numériques du portail (du 14 mars au 11 mai : + 140 % d'emprunts de livres numériques, + 60 % visionnages de films en VOD, comparativement sur les mois d'avril 2019 et 2020)
- Médiation culturelle à distance
- Des actions culturelles adaptées (6 spectacles délocalisés dans des écoles, 2 représentations du Festival Petite Enfance délocalisées dans des crèches, 1 concert diffusé en live, 2 clubs de lecture en visio-conférence, des animations en ligne, etc.)
- 164 actions culturelles hors-les-murs, ou avec des jauges adaptées ou à distance
- Des newsletters dédiées à la culture permettant de garder le contact avec les usagers au plus fort de la crise
- *Les Semaines du Numérique*, en ligne cette année, avec 6 ateliers à distance, 11 lectures d'albums, 1 spectacle diffusé en ligne, 3 concours d'écriture et 3 tutos *do it yourself*

- L'inclusion numérique en quelques chiffres (2020) : 20 000 pages imprimées depuis les postes en accès libre (30 000 en 2019), 13 séances informatiques individuelles pour 10 personnes (41 séances pour 32 personnes en 2019), 13 ateliers d'inclusion numérique pour 51 personnes (6 en présentiel et 7 à distance à partir de novembre 2020).

Par ailleurs, dans le cadre du Mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), le réseau se mobilise autour de la question du "zéro déchet" avec l'opération *Troc'livres* qui propose aux habitants de déposer dans les médiathèques les ouvrages dont ils souhaitent se séparer. Ceux-ci sont organisés en bibliothèque et proposés au don lors du village de la consommation durable en novembre. Des ateliers autour du "zéro déchet" et du réemploi sont également organisés dans les médiathèques dans ce cadre.



Médiathèques

- des "troisièmes lieux" modernes et conviviaux
- **550 000** documents accessibles dans les **22 médiathèques**
- **7 000 ressources numériques** consultables via le portail web
- **900 événements** par an
- **750 classes accueillies** par an
- une carte unique donnant accès à tous les services
- **55 000 inscrits**

Le Salon du livre de Jeunesse



Organisé à Saint-Germain-lès-Arpajon avec l'association FLPEJR (Frédéric, Louis, Paul, Elsa, Jules, Roland et les autres), ce salon permet au plus grand nombre de découvrir de nouvelles publications, des auteurs et de participer gratuitement à des spectacles, des expositions, des ateliers tout en contribuant au développement de la lecture publique sur le territoire.



Salon du livre de jeunesse :

- **6 225 visiteurs** – tous publics confondus – dont **2 504 scolaires** et **3 131 visiteurs** libres
- **79 auteurs et illustrateurs, 2 librairies** et **27 maisons d'édition** invités par l'association
- **4 ateliers / spectacles** et **168 rencontres** avec les auteurs et illustrateurs
- première nocturne organisée
- **un salon « hors-les-murs »** en partenariat avec les médiathèques
- **une journée destinée aux professionnels**, en partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Essonne

Espace Marcel Carné (EMC)

Comme beaucoup d'opérateurs culturels, les activités de l'EMC ont été fortement impactées par la crise sanitaire, perturbées sinon interrompues pour une durée encore inconnue.

Durant la saison 2019-2020, de nombreux spectacles ont fait salle comble : *les ballets Malandain, Edmond*, Benjamin Millepied, Avishai Cohen, Jeanne Added... Les créations, grandes nouveautés à l'EMC, ont rencontré leur public avec un taux de remplissage moyen de 77 %. L'EMC était parti pour réaliser la deuxième meilleure saison de son histoire, avec un taux de remplissage moyen de 93 %.

En raison de sa fermeture administrative du 17 mars au 23 juin 2020, l'EMC a été contraint d'annuler plusieurs représentations de spectacles. Pour chaque spectacle annulé qui n'a pas pu faire l'objet de report, l'EMC s'est porté solidaire avec les compagnies artistiques par le versement d'une indemnité compensatrice d'annulation.

Par ailleurs, pour soutenir les artistes, un projet d'été hors les murs a été mis en place avec les artistes en résidence, les villes de La Norville, de Saint-Michel-sur-Orge, de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'Agglomération. Différents spectacles ont été organisés en plein air de juillet à septembre, dans des jauges limitées et dans le suivi strict d'un protocole sanitaire adapté à chaque manifestation. Au total, cet été culturel a touché 2 427 personnes, 68 sur les 3 petites formes artistiques, 71 personnes sur les 3 ateliers d'éducation à l'image, 467 habitants sur les 3 concerts-vidéo *Murs Murs*, 436 habitants sur les 2 séances de cinéma plein air à Sainte-Geneviève-des-Bois, 1 377 habitants sur les 8 cinémas en plein air de l'Agglomération.

L'activité cinéma a été fortement perturbée en 2020 en raison de la fermeture administrative. La reprise est plus que difficile, avec une baisse significative de la fréquentation et du chiffre d'affaires pour la période de l'été 2020 par rapport à 2019.



Théâtre de l'Arlequin

L'Arlequin est un théâtre de 84 places dont l'objectif est de faciliter l'accès de tous aux arts de la scène : théâtre, danse, marionnettes, clowns, musique, etc. L'objectif est de créer les conditions pour que chacun puisse s'appropriier le lieu, s'y sentir chez soi et pour dissiper les intimidations diverses qui éloignent certains de la création contemporaine.

Sa gestion est confiée à la *compagnie BlonBa* qui devient, à compter de janvier 2021, la *compagnie Baroda*. Cette modification correspond à une nouvelle étape de l'action de la compagnie au Mali, en France et à l'international (plus d'explication sur le site : <https://jlsagotduvauroux.wordpress.com/baroda-une-nouvelle-etape-dans-lhistoire-de-blonba/>)

L'Arlequin est un lieu de résidence pour de nombreuses jeunes compagnies. La scène de l'Arlequin est également ouverte à de nombreux ateliers de théâtre : classes de conservatoires municipaux, ateliers spécialisés pour des personnes souffrant de handicaps et stages divers. Les contraintes liées à la situation sanitaire ont conduit l'Arlequin à développer une offre numérique importante qui a servi son action internationale et qui sera maintenue après le retour à la normale. On la trouve régulièrement enrichie sur le site de l'Arlequin :

<https://theatrearlequin.morsang.net/event/larlequin-numerique-jusquau-15-01>



Théâtre Brétigny



L'accès de toutes et tous aux pratiques culturelles est un moteur central des actions du Théâtre Brétigny - scène conventionnée arts et humanités, qui développe de multiples partenariats en ce sens : avec l'association *Culture du cœur*, les centres sociaux, les établissements d'insertion, sociaux et médico-sociaux. L'accompagnement au spectacle, mais aussi des actions de sensibilisation (rencontres avec les artistes, ateliers, etc.) permettent à tous les publics de s'approprier l'offre de spectacles.

Le Théâtre Brétigny s'engage dans l'adaptation de spectacles à l'intention de publics porteurs de handicap - 4 soirées traduites ou conçues en LSF - langue des signes française. Il œuvre à la formation de souffleurs avec l'association des *Souffleurs d'images* pour l'accompagnement de publics malvoyants ou aveugles.

Dans le cadre du soutien à la création, le théâtre accompagne des artistes associés pour leur création qui bénéficient ainsi de moyens d'accompagnement financiers (coproductions), matériels (recherche-répétition-création au plateau), humains et techniques.



Théâtre Brétigny

- Été culturel post-confinement : **40 rencontres artistiques** en juillet 2020 dans **14 communes du territoire**
- **30 représentations hors les murs** en relation avec les acteurs du territoire dans le cadre du projet Dedans Dehors
- Plus de **3 200 jeunes spectateurs** (élémentaire à lycé(e))
- **225 billets suspendus** sur la saison 2019-2020

CAC Brétigny

Labellisé Centre d'art contemporain d'intérêt national, le CAC Brétigny développe une structure et une programmation qui font des artistes et des publics de véritables usagers. Le CAC fonctionne comme un espace collectif, chaque invité, partenaire et membre de l'équipe participe activement à la construction et à l'identité du projet qui accueille des artistes franciliens et des artistes de renommée internationale mis à l'honneur dans des expositions individuelles et collectives, originales et accessibles (au nombre de 5 en 2020).

Tout en consolidant et en développant une éducation artistique et culturelle plurielle en étroite collaboration avec les artistes, les établissements scolaires et les différentes structures du territoire, le CAC Brétigny a à cœur de tisser des liens avec celui-ci dans le cadre des résidences d'artistes (4 en 2020), avec des partenaires comme le lycée Jean-Pierre Timbaud de Brétigny-sur-Orge, l'APES (association de prévention échec scolaire) de Saint-Michel-sur-Orge, la médiathèque de Cheptainville, les accueils de loisirs de La Norville et de Marolles-en-Hurepoix ou l'AAPISE d'Arpajon (association d'appui à la participation, à l'inclusion sociale et environnementale).



CAC Brétigny

- Plus de **13 000 personnes accueillies** lors des expositions, des ateliers de pratiques artistiques et des résidences d'artistes
- **500 heures d'ateliers** chez les partenaires, avec près de **4 000 participants**
- **Le renforcement de l'offre numérique** avec des visites virtuelles, une programmation de films en ligne, des ateliers à faire chez soi et la création d'une chaîne vidéo d'expérimentation artistique
- Le lancement de **l'École, une école des pratiques et savoirs amateurs** en arts visuels pensée et imaginée collectivement avec différents acteurs locaux et nationaux.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE :

CLÉA : DRAC, Département, Région, Inspection académique, services des villes

Concerts de Poche : association Les Concerts de poche, Structures sociales, Chorales amateurs, Établissements d'enseignement artistique, villes

Salon du livre de jeunesse : Association FLPEJR, ville de Saint-Germain-lès-Arpajon, DRAC, Département, Région, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET REVITALISER LA CITOYENNETÉ



OBJECTIFS :

- Piloter et animer les 2 contrats de ville des 7 quartiers prioritaires concernant les champs suivants : éducation-citoyenneté, emploi et développement économique, habitat cadre de vie, lien social-vie des quartiers, prévention de la délinquanceaccès au droit
- Accompagner les porteurs de projets pour la mise en œuvre d'actions thématiques des contrats de ville

Programmation annuelle des projets dans le cadre de la politique de la ville : 1 230 006 € de subventions accordées par les financeurs en 2020, dont un peu plus d'un tiers fléché en direction des Programmes de Réussite Éducative.

Mise en œuvre des actions des contrats de ville :

- Pilotage et suivi des programmes d'actions des bailleurs sociaux dans le cadre de l'abattement de la TFPB (estimation prévisionnelle à 748 750€ en 2020), et démarche de travail pour prolonger les conventions de mise en application pour 2021 et 2022
- Accompagnement des contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS)
- Accompagnement et suivi du dispositif Conseils Citoyens

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération en lien avec les financeurs (État, Département, Caf)

DÉMARCHE PARTENARIALE : acteurs associatifs, acteurs publics, bailleurs sociaux, entreprises, etc.



- **Un appel à projets** annuel
- **Un comité de pilotage** annuel



OBJECTIFS :

- Réduire les inégalités sociales
- Favoriser l'accès à une meilleure alimentation
- Lutter contre la précarité énergétique
- Développer les liens sociaux

Réseau de coordination des CCAS : l'objectif de ce réseau est de favoriser l'échange de pratiques et le partage d'informations entre les CCAS. En 2020 le calendrier de rencontres prévoyait 3 dates. Une réunion du réseau a pu se tenir en octobre 2020 ainsi qu'une formation de sensibilisation à la précarité énergétique, en direction des agents des CCAS. Les réunions du réseau sont plus que jamais des temps de partage d'informations. Ce réseau est un outil au service des CCAS.

Soutien aux associations L'Épicerie sociale Foyer solidaire des 3 Vallées et Re-Vivre qui mènent des actions de solidarité : ateliers thématiques en direction des bénéficiaires (alimentation-cuisine, nutrition, recherche d'emploi et formation, mise à disposition d'outils informatiques sous forme de libre-service, etc.)

Soutien aux associations d'aide à la personne sur le sud du territoire :

- Associations d'aide à la personne et aux personnes âgées
- Association de prévention spécialisée *Le Phare* qui agit particulièrement auprès des jeunes de 12 à 25 ans en situation difficile
- Centre Local d'Information et de Coordination CLIC Orgessonne afin de pouvoir suivre, coordonner et mettre en réseau les acteurs du secteur.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : en lien avec les CCAS des villes, les villes, diverses associations



Bilan 2020 : l'association *Foyer Solidaire des 3 Vallées* (FS3V) a **accompagné 156 foyers** soit **467 personnes** en 2019. L'association *Re-Vivre* a **livré 853 paniers de légumes et fruits frais** (chiffres au 1^{er} décembre 2020).



ORGANISATION DE SESSIONS DE FORMATION EN DIRECTION DES PORTEURS DE PROJETS

OBJECTIFS :

- Former les porteurs de projets qui agissent au quotidien auprès des jeunes
- Mise en réseau des acteurs du tissu éducatif du territoire
- Échanges de pratiques

En 2020, 3 formations ont été organisées sur les thèmes suivants : les fondamentaux du CLAS, l'accompagnement des enfants « DYS » et le retour d'expériences d'une action de lutte contre le décrochage scolaire. 24 personnes ont été formées.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : en lien avec les acteurs éducatifs du territoire (communes, Éducation Nationale, associations, CCAS, caisses des écoles), les PEP91 et *Alternative Suspension*



ORGANISATION DE LA VALDORGIENNE



OBJECTIFS :

- Organiser un évènement sportif populaire
- Inciter à la pratique sportive en découvrant le territoire, notamment les espaces naturels le long de l'Orge
- Intégrer l'éco-responsabilité dans l'organisation de l'évènement

En raison des conditions sanitaires, la Valdorgienne course "Run & bike" intercommunale n'a pas eu lieu en 2020.

Une découverte du patrimoine naturel de la Vallée de l'Orge empruntant le parcours initialement prévu pour la course a été proposée (détails dans le JDA n°27 de septembre et sur le site internet). 16 kilomètres d'un parcours traversant 10 communes du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération. Depuis la Mairie d'Arpajon (point de départ) jusqu'au château de Morsang-sur-Orge (lieu d'arrivée), les bords de l'Orge font arpenter chemins et routes pour découvrir prairies et zones arborées en franchissant une vingtaine de ponts.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : villes, notamment les responsables des sports, les services de l'Agglomération, les habitants (en famille, bénévoles pour le parcours, etc.), les acteurs locaux (entreprises, associations, etc.)



La Valdorgienne 2019



ORGANISATION DU CHALLENGE AGGLO'LYMPICS

OBJECTIFS :

« Le sport comme vecteur de cohésion sociale et d'apprentissage de la citoyenneté »

- Décliner le vivre ensemble
- Favoriser l'activité physique, la mixité des genres, l'entraide, encourager la connaissance de l'autre, la transmission des valeurs du sport
- Promouvoir le sport-santé et la prévention- bien-être
- Un temps fort pour mettre à l'honneur la jeunesse du territoire (projet fédérateur pour la jeunesse et la cohésion sociale)

Compte tenu du contexte sanitaire de l'année 2020, cet évènement n'a pu être organisé. Les services ont souhaité le remplacer par une journée en août mais, en raison de la persistance de la situation sanitaire, cette rencontre a été annulée.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : en lien avec les villes, le Département, des associations et les services de droit commun de l'Agglomération.



Les Agglo'lympics 2019



L'action Cin'extérieur 2020 s'est déployée durant l'été.

OBJECTIF :

Offrir un temps convivial de vivre-ensemble

Les séances de cinéma de plein-air ont été utilisées davantage comme un événement fédérateur, un temps de partage, que comme un temps de découverte culturelle. 1 537 spectateurs ont assisté à l'une des 8 séances programmées.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : en lien avec les villes et les services de droit commun de l'Agglomération



SENSIBILISATION ET PRÉVENTION À LA SANTÉ

OBJECTIFS :

- Permettre au public de devenir acteur de sa santé
- Développer et coordonner un réseau de partenaires sur le territoire
- Réaliser une veille de l'offre de soins

Actions de prévention :

- Octobre Rose : création d'environ 450 « coussins-cœur », coussins thérapeutiques et solidaires, destinés à soulager les douleurs post-cancer du sein. Ils sont ensuite remis au comité 91 de la Ligue Contre le Cancer pour que les bénévoles puissent les remettre aux femmes atteintes d'un cancer du sein.
- Moi(s) sans tabac : 9 personnes ont été accompagnées dans l'arrêt ou la diminution de leur consommation de tabac, via des consultations tabacologiques d'une heure, adaptées en visioconférence pendant la période de confinement.

Veille sanitaire :

Actualisation de l'état des lieux de l'offre de soins sur le territoire.

- L'offre santé de 1^{er} recours est en dessous des moyennes régionales, malgré une augmentation du nombre d'infirmiers et de kinésithérapeutes.
- L'offre de santé spécialisée reste encore trop faible malgré une offre plus importante que sur le reste du département.
- Arpajon et Sainte-Geneviève-des-Bois constituent 2 pôles de centralité en termes de quantité et de diversité des spécialités.
- Enfin, l'état de santé de la population est identique à celui de la population francilienne, sans problématique particulière, et une majorité de la population se soigne sur le territoire.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : partenaires associatifs, institutionnels, sociaux, éducatifs (collèges, lycées, IFSI), acteurs publics, professionnels de santé, etc.





OBJECTIFS :

- Favoriser l'accès au droit pour tous
- Lutter contre les inégalités sociales, la fracture numérique et la fracture administrative numérique

Deux structures d'accès au droit sont présentes sur le territoire : la **Maison de Justice et du Droit (MJD)** à Villemoisson-sur-Orge, qui est un établissement judiciaire émanation du Tribunal Judiciaire d'Évry et la **Maison de Services Au Public - France Services (MSAP-FS)** à Arpajon qui a été labellisée France Services en janvier 2020.

De nouveaux services et permanences à la MSAP-FS (un espace numérique pour accompagner les usagers dans les démarches administratives sur internet, des permanences de la Cramif, de Cap Emploi, de l'Espace Info Énergie de l'Agglomération, une permanence itinérante City Bus) viennent s'ajouter aux services existants que sont le Point d'Accès au Droit et la permanence emploi.

Permanences assurées :

- Juridiques (avocat, juriste, huissier, greffier, notaire, etc.) ou permettant aux habitants de faire valoir leur droits : médiation familiale, conciliation, écrivain public.
- D'associations comme UFC Que Choisir, l'Adil, le CIDFF, Cresus, l'UDAF (PCB) ou MEDIAVIPP 91 (aide aux victimes)
- Des services de la justice comme le délégué du procureur, l'association de contrôle judiciaire de l'Essonne (ACJE) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
- De la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), du site de la Préfecture (ANTS), des impôts, Pôle emploi, Agirc Arcco, etc.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération, Tribunal Judiciaire (TJ) via le Comité départementale d'accès au droit (CDAD) et la Préfecture de l'Essonne pour les France Services.

DÉMARCHE PARTENARIALE : en lien avec les acteurs du droit et de la justice, les acteurs du secteur social et des associations



La MJD a géré près de 12 000 actes d'accueil (physiques et téléphoniques) cette année.

La MSAP-FS a géré près de 5 000 actes d'accueil (physiques et téléphoniques) cette année.

Les deux structures ont assuré un accueil et des permanences juridiques téléphoniques durant le 1^{er} confinement et sont restées ouvertes au second avec maintien de toutes les permanences juridiques et services (accompagnement aux démarches numériques).



DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT



OBJECTIFS :

- Garantir l'accès au Très Haut Débit pour tous les habitants de Cœur d'Essonne Agglomération
- Garantir l'accès à des services de qualité adaptés aux besoins des habitants et des usagers
- Renforcer le dynamisme et la compétitivité des entreprises du territoire
- Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effets de serre, notamment en permettant des pratiques limitant les déplacements (télétravail, visio-conférences) et en mutualisant les serveurs de données.

Poursuite du travail mené avec le Sipperec, les opérateurs SFR et Orange et le Département pour parvenir à une couverture totale du territoire.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : en lien avec les communes, le Sipperec, le département, Essonne numérique, les opérateurs SFR et Orange.

DÉMARCHE TRANSVERSALE : optimisation des travaux en lien avec les interventions sur les réseaux, la voirie, les équipements et les habitants.



• Sipperec, couverture partielle du nord du territoire (ex-Val d'Orge) : **26 000 logements**

• SFR, couverture du nord du territoire en complémentarité de la couverture du Sipperec : **40 000 logements**

• Orange, couverture Arpajon : **7 200 logements**

• Essonne Numérique, couverture du sud du territoire (ex-Arpajonnais, hors Arpajon) : **21 800 logements**

➔ PARTIE 7

Poursuivre une démarche exemplaire et responsable de la collectivité



MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE DÉMATÉRIALISATION ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DE PAPIER



OBJECTIFS :

- Réduire les consommations de papier
- S'adapter au contexte sanitaire
- Simplifier les procédures et faciliter les démarches administratives
- Maîtriser les coûts liés aux fournitures
- Limiter les gaz à effets de serre

Accélération et généralisation conjoncturelle de la communication numérique :

- Dématérialisation du rapport d'activités annuel de Cœur d'Essonne Agglomération (10 exemplaires sont désormais imprimés au lieu des 110 les années précédentes)
- Dématérialisation complète des dossiers des Conseils communautaires via un extranet auquel ont accès les 59 conseillers communautaires, les 469 conseillers municipaux et les 21 directeurs généraux des services des villes de l'Agglomération
- Petite enfance : le portail familial permet un paiement en ligne depuis mars 2020, il permettra prochainement une inscription en ligne également
- Le nouveau site Internet de l'Agglomération qui sera mis en œuvre en 2021 (marché notifié fin 2020) sera consultable quel que soit le support utilisé (téléphone portable, tablette, PC) et permettra davantage de démarches en ligne (prise de rendez-vous notamment).

Dématérialisation des marchés publics : mise en conformité avec la réglementation des marchés publics imposant la réception systématique des plis sous format numérique.

Poursuite d'autres actions visant la réduction de la consommation de papier : paramétrage des imprimantes en recto-verso par défaut, tri des déchets papiers dans les bâtiments communautaires, utilisation d'enveloppes réutilisables pour le courrier interne.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHÉ PARTENARIALE : en direction des habitants, sensibilisation de l'ensemble des agents



La loi de transition énergétique engage les collectivités territoriales et leurs groupements à **diminuer de 30 % des consommations de papier**, avant 2020. Elle impose également aux administrations publiques de recourir de façon croissante au **papier recyclé** pour leurs produits papetiers : **40 % à partir du 1^{er} janvier 2020**

DÉVELOPPEMENT DE L'ARCHITECTURE DE SYSTÈMES D'INFORMATIONS HYPER CONVERGÉE



OBJECTIFS :

- Opter pour une architecture de serveurs permettant une gestion « Agile »
- Réduire le coût unitaire du serveur pour la collectivité
- Augmenter la tolérance de panne pour assurer la continuité du service public
- Faciliter l'administration des serveurs en optimisant les ressources nécessaires à la gestion de ces derniers
- Permettre une évolution plus graduée en fonction de l'extension du besoin (granularité)

La nouvelle architecture des sites de productions des Systèmes d'Informations (salles serveurs) est dite « hyper convergée ».

Cette architecture permet de mettre à disposition des agents et des administrés une architecture de serveurs plus économe en énergie que l'architecture traditionnelle historique.

Les serveurs dissipent également moins de chaleur que des serveurs classiques, au quotidien cela permet de réduire de

façon significative le besoin en refroidissement. Ce type de technologie permet de limiter le nombre de serveurs physiques en le cantonnant aux besoins réels à court terme.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération





OBJECTIFS :

- Exemplarité générale de l'Agglomération pour encourager les bonnes pratiques
- Baisse de l'impact global des achats
- Développement des emplois et activités liées aux métiers du développement durable

Sur l'année 2020, Cœur Essonne Agglomération a travaillé sur 97 procédures de mise en concurrence $\geq 40\ 000$ € H.T.

Ces procédures sont réparties comme suit :

- 58 % services, 37 % travaux et 5 % fournitures
- 51 % concernent des procédures européennes, 16 % des marchés subséquents et 32 % des procédures adaptées

25 % des marchés $\geq 40\ 000$ € H.T. comprennent un dispositif renforcé en matière de développement durable : soit sous la forme d'un critère de jugement des offres des candidats, soit sous la forme d'une clause d'exécution du contrat.

- Critère de jugement des offres des candidats : 18,5 % des marchés comprennent un critère environnemental
- Clause d'exécution du contrat : 21 % des marchés comprennent une clause environnementale, 3 % une clause environnementale et une clause sociale et 2 % une clause sociale.

Les dispositifs sont référencés dans les tableaux ci-dessous.

Objet et numéro de marché	Nature du dispositif	Dispositif détaillé du développement durable
Marché n°2020-PA-BAT-001 relatif à la construction d'un multi-accueil à Saint-Germain-lès-Arpajon	Clause environnementale Critère environnemental	Application d'une charte de chantier à faible nuisance, toitures végétalisées. Prise en compte des prescriptions environnementales et acoustiques des matériaux et matériels. Prise en compte des limitations de nuisances susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement lors de l'exécution des travaux.

Objet et numéro de marché	Nature du dispositif	Dispositif détaillé du développement durable
Marché n°2020-PA-BAT-002 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment de la gare Val Vert Croix Blanche	Clause environnementale	Intégration d'une mission Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) dont l'objectif est d'améliorer le confort et la santé des usagers d'un établissement et de limiter l'impact environnemental du bâtiment.
Marché n°2020-AO-BAT-008 relatif au nettoyage des bâtiments	Clause environnementale Clause sociale	Utilisation de produits d'entretien disposant d'un label environnemental. Obligation d'insertion professionnelle de personne(s) rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières pour l'ensemble des bâtiments. Le nettoyage d'un bâtiment à venir est réservé à une structure d'insertion par l'activité économique qui emploie 50 % de travailleurs défavorisés.
Marché n° 2020-PA-COM-028 relatif à la distribution de supports de communication	Clause sociale Critère environnemental	La prestation de distribution de documents est réservée à une structure d'insertion par l'activité économique qui emploie 50 % de travailleurs défavorisés. Prise en compte de la démarche de développement durable et de protection de l'environnement des candidats, dans l'exécution des prestations de distribution d'imprimés.

Objet et numéro de marché	Nature du dispositif	Dispositif détaillé du développement durable
Marché n°2020-AO-BAT-040 relatif aux travaux d'entretien, de réparation et travaux neufs de faible importance des bâtiments communautaires	Clause environnementale Critère environnemental	Réduction des nuisances de chantier. Prise en compte des modalités d'organisation d'un chantier à faibles nuisances.
Marché n°2020-PA-BAT-044 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment IGESA situé sur La Base 217 au Plessis-Pâté	Clause environnementale Critère environnemental	Intégration d'une mission Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) dont l'objectif est d'améliorer le confort et la santé des usagers d'un établissement et de limiter l'impact environnemental du bâtiment. Prise en compte de la qualité de l'approche environnementale des candidats pour le bâtiment.
Marché n°2020-AO-VOI-073 relatif aux travaux d'entretien et de réparation de la voirie et travaux de signalisation routière	Clause environnementale	Réduction des nuisances de chantier.
Marché n°2020-PA-EI-098 relatif aux prestations traiteurs	Clause environnementale Clause sociale	Produits bio de saison à utiliser. Certaines prestations traiteurs sont réservées à une structure d'insertion par l'activité économique qui emploie 50 % de travailleurs défavorisés.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : en interne (services marchés, achats, patrimoine, voirie, développement économique et communication)



OBJECTIFS :

- Rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les bâtiments publics et les transports en commun
- Développer une qualité d'usage pour tous
- Favoriser l'intégration des personnes à mobilité réduite
- Faciliter la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale, culturelle et économique du territoire.

Pour atteindre les objectifs fixés par la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'Agglomération poursuit son Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmé (SDA-Ad'AP) mis en place en 2016 pour une durée de 6 ans (2016-2021).

En 2020 :

- Les travaux relatifs à la mise en conformité accessibilité du conservatoire situé à Arpajon ont été réalisés.
- Les études de mise en accessibilité pour la salle de sport de Morionville à Bruyères-le-Châtel ont été finalisées et les devis engagés. Les travaux seront réalisés et réceptionnés en 2021.
- Les études relatives à la mise en conformité accessibilité des ascenseurs du Bâtiment « Trianon » et de la médiathèque Louis Aragon à Morsang-sur-Orge sont finalisées, les travaux seront réalisés en 2021.



- Bilan ADAP : 15 établissements recevant du public sont 100 % accessibles

Concernant l'accessibilité des arrêts de bus : Île-de-France Mobilités est chef de file de l'élaboration et du suivi du SDA-Ad'AP. La mise en accessibilité des points d'arrêt est une compétence exercée par Cœur d'Essonne Agglomération au titre de sa compétence voirie. Cette compétence est exercée de manière différente sur le territoire en raison de l'héritage des compétences des deux précédentes agglomérations. En 2015, les deux agglomérations avaient pris un engagement sur 4 ans pour finaliser le programme de mise en accessibilité dans le cadre du SDA-Ad'AP. Les marchés d'étude pour finaliser la mise en accessibilité des arrêts de bus sous la responsabilité de Cœur d'Essonne Agglomération ont été lancés. Le coût des travaux de mise en accessibilité sera porté par l'Agglomération.

PILOTAGE : Cœur d'Essonne Agglomération

DÉMARCHE PARTENARIALE : Île-de-France Mobilités, transporteurs

DÉMARCHE TRANSVERSALE : bâtiments, déplacements.



En 2020 sur 624 points d'arrêts de bus sur le territoire, **495 sont déjà accessibles** aux personnes à mobilité réduite, ce qui représente un taux de **79 % d'arrêts accessibles**.



Cœur d'Essonne Agglomération

La Maréchaussée 1 place Saint-Exupéry
91704 Sainte-Geneviève-des-Bois

Tél. : 01 69 72 18 00

communaute@coeuressonne.fr

www.coeuressonne.fr

Sainte-Geneviève-des-Bois • Brétigny-sur-Orge • Morsang-sur-Orge • Saint-Michel-sur-Orge • Arpajon
Saint-Germain-lès-Arpajon • Fleury-Mérogis • Breuillet • Villemoisson-sur-Orge • Longpont-sur-Orge
Égly • Marolles-en-Hurepoix • Ollainville • Le Plessis-Pâté • La Norville • Leuville-sur-Orge
Villiers-sur-Orge • Bruyères-le-Châtel • Cheptainville • Avrainville • Guibeville